LA PROTECTION AU CANADA

CONFÉRENCE

PAR

M. G. AMYOT

Député de Bellechasse aux Communes

LE 14 MARS 1895

AUX SALLES DU CLUB CARTIER-MACDONALD

Can.
Amyot, Guillareme.

LÉVIS
IMPRIMERIE DU JOURNAL "LE QUOTIDIEN"

" Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, l'an 1895, par G. Amyot, au ministère de l'Agriculture."

LA PROTECTION AU CANADA

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Le juré national sera bientôt appelé à se prononcer, pour la cinquième fois, sur le régime fiscal inauguré le 15 mai 1879. De son verdict dépendra la prospérité future du Canada. L'issue sera jointe entre le tarif protecteur des intérêts canadiens et les divers systèmes préconisés, depuis 1879, par le parti commandé tour à tour par MM. Mackenzie, Blake et Laurier, parti qui a changé de principes plus souvent encore que de chefs. La question est donc d'intérêt vital et pressant. Afin de la traiter sous quelques-uns de ses aspects, j'ai condensé les notes qui vont suivre, pour la lecture desquelles je réclame votre patiente indulgence.

On pourrait remplir les rayons d'une vaste bibliothèque avec les écrits des économistes politiques sur le libre-échange et la protection. Je ne m'attarderai pas à ces savantes dissertations théoriques. Elles étaient de mise avant 1879, quand le parti conservateur proposait au pays la grande réforme qui a signalé la chute du gouvernement Mackenzie. Mais, aujourd'hui, nous avons, pour nous guider dans notre étude, l'expérience de seize années. Constatons les résultats obtenus ; comparons-les avec ceux du régime précédent ; jugeons l'arbre à ses fruits. Toutes les brillantes et savantes théories, toute la science spéculative ne valent pas la logique inexorable des faits.

Comme introduction à mon modeste travail, laissez-moi cependant vous lire une page remarquable d'un auteur français, dont je regrette de ne pas connaître le nom.

" LIBRE-ÉCHANGE "

" Sous ce nom, une nouvelle doctrine d'économie politique, importée d'Angleterre fit, il y a quelques années, grand bruit dans le monde des idées ; et aujourd'hui encore ses partisans, qui se donnent eux-mêmes la qualification de

libre-échangistes, constituent une petite église dont les adeptes affectent de se poser en martyrs de la vérité, et en appellent à l'avenir, à un avenir même très prochain, pour le triomphe d'un principe qui doit détruire toutes les causes de rivalité entre les nations. Ces docteurs pensent que les temps sont venus d'en finir avec tous les droits de douane, avec tous les systèmes de prohibition ou de protection, et que de la lutte toute pacifique des intérêts qui s'engagera immédiatement on verra résulter une immense amélioration dans la condition matérielle des populations de tous pays. Au moyen de l'*échange* avec les produits des pays étrangers qui leur manquent, des produits soit de leur sol, soit de leur industrie, désormais affranchis de toute espèce de prélèvement *ad valorem* exercé au nom de l'État, tant au départ qu'à l'arrivée, ces populations, nous disent-ils, trouveront des ressources capables de décupler la force de production de chaque Etat et par suite la somme de bien-être afférente à chacun des membres de la communauté.

" Ainsi, pour rendre plus frappant par des exemples le principe préconisé par les docteurs du *libre-échange*, la France devrait admettre, sans aucune espèce de droits à l'entrée, les fers de la Suède, parce que la Suède, plus riche que nous en minerai, est en mesure de nous le livrer à meilleur marché que nos producteurs ; de même l'Angleterre pour ses houilles, ses cotonnades, ses aciers etc., etc. ; la Pologne et la Russie méridionales, pour leurs blés, et ainsi du reste. En échange de quoi nos vins, nos articles de luxe, exempts en Suède et en Pologne, par une juste réciprocité, de toute espèce de droits à l'entrée, y trouveraient un bien plus vaste débit qu'aujourd'hui. On ne nous dit pas, du reste, comment nos vins et nos articles de luxe se tireraient de la concurrence que continueraient à leur faire les vins d'Espagne et de Portugal &c., et les articles de luxe fabriqués en Angleterre, en Belgique, en Allemagne &c. Au fait, c'est là une considération tout à fait secondaire. Mais ce qui ressort évidemment de l'espèce que nous posons là, c'est que dans ce système nos hauts fournaux seraient immédiatement frappés de mort, par cela seul qu'ils ne sont pas placés dans les mêmes conditions de production et de fabrication que ceux de la Suède ; que nos manufactures de coton condamneraient immédiatement leur métier à l'inaction, parce que l'Angleterre est en mesure de fabriquer à meilleur compte que nous ; l'Angleterre, qui nous inonderait de ses produits manufacturés si la douane n'y mettait pas bon ordre en les frappant ou de prohibition absolue ou de droits élevés qui protègent nos manufacturiers contre une concurrence désastreuse.

" On le voit, le libre-échangiste fait du cosmopolitisme, ou, si on aime mieux, de l'économie cosmopolite au lieu d'économie *politique*. Il ressemble à ces philantropes qui n'aiment tant le genre humain en masse que pour être dispensés d'aimer leur prochain. En prônant la *liberté commerciale*, l'abolition de tous les droits protecteurs et de toutes les prohibitions, le libre-échangiste ne considère que l'humanité et les individus, et ne prend aucun souci des nations. Pour que entre deux nations d'une civilisation avancée la libre concurrence pût être aussi avantageuse à l'une qu'à l'autre, il faudrait quelles se trouvassent toutes deux à peu près au même degré de développement industriel et surtout qu'elles fussent placées toutes deux dans des conditions de production parfaitement identiques. Où trouver réunies ces conditions ? Il suffit de jeter les yeux sur la première carte venue pour comprendre que la réponse à cette question ne peut qu'être négative.

" Comme il n'est pas de paradoxes qu'on ne puisse soutenir moyennant une certaine dépense d'esprit, le *libre-échange* et ses prôneurs eurent, comme

toute chose en France, leur moment de vogue. Mais le bon sens public ne tarda pas à faire justice des belles phrases et des raisonnements des apôtres de la doctrine nouvelle, dès qu'on s'avisa d'en rechercher l'origine et le point de départ. En tous lieux où on chercha à l'importer, il suffit de savoir que c'était une provenance anglaise, échappant malheureusement à tout système restrictif ou prohibitif de douanes, pour qu'on s'en défiât aussitôt instinctivement. Et de fait, en allant au fond des choses, il ne fut pas difficile aux partisans de l'économie politique proprement dite, c'est à dire de celle qui a pour base et pour principes les intérêts de nationalité, la grandeur, la prospérité et la puissance des peuples, de reconnaître, sans nier d'ailleurs les droits de l'avenir et de l'humanité, que la mise en pratique des doctrines du libre-échange ne pouvait être utile qu'à une seule nation. La question dès lors fut résolue ; et *Vous êtes orfèvre, monsieur Josse*, fut la seule réponse qu'on se contenta de faire désormais aux habiles avocats des intérêts manufacturiers de l'Angleterre."

Voilà ce que l'on pense dans un pays aussi ancien que l'Angleterre elle-même ; on y redoute, on y repousse cette concurrence étrangère que tout un parti au Canada nous conseille de braver. Mais n'anticipons pas.

Etudions la question au point de vue pratique surtout. En quoi consiste le système protecteur au Canada ; quels résultats a-t-il produits jusqu'à ce jour ?

Me basant sur les chiffres et documents officiels, je vais essayer de démontrer que la protection a créé ou développé un nombre prodigieux d'industries nationales, tant manufacturières qu'agricoles ; qu'elle a diminué le coût des produits manufacturés, augmenté la valeur des produits naturels et du marché indigène, en ajoutant au nombre et à la richesse des consommateurs, développé notre commerce à l'extérieur, conservé l'argent canadien dans le Canada, assuré la solidité de nos institutions financières, rendu le Canada indépendant du marché américain, consolidé l'œuvre de la Confédération. Il me sera facile d'établir que ces heureux effets se sont produits tout en diminuant progressivement les impôts, et sans taxer une classe au bénéfice d'une autre, la masse au profit de quelques particuliers, mais en protégeant tous les intérêts et toutes les classes contre les pays étrangers.

EN QUOI CONSISTE LE TARIF PROTECTEUR

Le tarif canadien actuel n'est pas un tarif absolu ou prohibitif, comme celui que l'Angleterre imposait avant d'adopter le

libre-échange. Il est tempéré ou mixte, adapté aux circonstances et aux besoins de chaque industrie.

Il consiste : 1o dans l'imposition de droits, à leur entrée au pays, sur tous les articles de provenance étrangère que nous pouvons produire ou manufacturer au pays ; 2o. dans l'admission en franchise de ce que nous ne pouvons ni produire ni manufacturer, surtout de la matière première nécessaire à l'industrie.

Telle est la base du tarif canadien adopté en 1879. Mais la protection résulte encore : 1. de drawbacks accordés sur des articles qui, après avoir été imposés à leur entrée au pays, sont ouvrés ici et qui sont ensuite exportés à l'étranger ; 2. de primes accordées à la fabrication indigène de certains articles tels que le sucre de betterave ; 3. d'aide à l'initiative privée par l'enseignement pratique, par l'amélioration des grandes voies de communication, par des traités de commerce qui nous assurent de nouveaux débouchés pour le surplus de nos produits, par l'encouragement de l'état à des grandes associations agricoles.

Le système protecteur diffère essentiellement de tous les autres systèmes proposés.

Il diffère du tarif pour le revenu parce que ce dernier taxe également tous les produits, sans égard à l'effet de la taxe sur les intérêts indigènes.

Il diffère du libre-échange, parce que ce dernier abolit les douanes en grande partie, et a recours à la taxe directe pour remplir le coffre public.

Il diffère de la réciprocité avec les Etats parce que cette dernière veut dire : libre-échange avec les Etats, protection exagérée contre l'Angleterre et le reste du monde, et taxe directe pour combler le déficit qui se produirait dans le trésor.

Le tarif protecteur a pour objet immédiat de protéger tous les intérêts canadiens, de développer toutes les industries nationales, tout en subvenant aux besoins du trésor.

Le parti conservateur est d'opinion que le gouvernement d'un pays peut aider à son progrès, que la force collective de la nation peut favoriser efficacement l'initiative privée. Le parti

libéral, au contraire, croit que le gouvernement n'est que la mouche du coche, un *fly on the wheel*, comme le disait Sir Richard Cartwright, dont nous nous rappelons les aphorismes et la figure, bien qu'il ne paraisse plus aux assemblées de M. Laurier.

Le parti conservateur veut aider le peuple par le moyen des douanes.

Le parti libéral veut taxer le peuple sans l'aider, et même en le ruinant.

Le contraste est-il assez frappant ?

AUGMENTATION DANS LE NOMBRE DES MANUFATURES

L'établissement du tarif protecteur a été le signal d'un élan immédiat et puissant dans le monde industriel au Canada.

Ce fait n'est pas nié. Malheureusement, le recensement de 1881, couvrant la période de 1871 à 1881, n'a pu fournir la statistique spéciale des premières années de protection, savoir de 1879 à 1881. Aussi la comparaison que l'on veut faire entre les années 1881 et 1891 comme représentant, la première le tarif pour le revenu, la deuxième le tarif protecteur, est-elle boiteuse et injuste. Il faudrait plutôt comparer 1891 à 1871.

Dès que la concurrence étrangère fut arrêtée par des droits suffisants, dès que la matière première qui nous manquait pût être importée en franchise, on vit surgir partout des manufactures de tout genre, et celles existant déjà se développer considérablement. Je n'en entreprendrai pas la nomenclature. C'est le travail du statisticien, en partie contenu dans les volumes du recensement et dans les tableaux du commerce et de la navigation. Qu'il me suffise de citer, entre mille autres, les manufactures de sucre, de coton, de laine, de caoutchouc, de cordage, de verre, de faïence, de cuir, de locomotives, d'instruments aratoires, de raffinerie, de papier, de corsets, de pulpe, d'outils divers, de produits chimiques, de clous etc.

Sans la protection, ces industries seraient encore à naître, ou à être assises sur une base stable. Nous achèterions encore des Etats-Unis les objets divers qu'ils manufacturent. Nous serions les tributaires des Américains et à leur merci ; ils feraient chez nous la hausse et la baisse au gré de leur négoce. Pour empêcher une manufacture de naître chez nous ou pour arrêter, écraser celles existant, ils inonderaient à vil prix notre marché de produits similaires, se réservant de se reprendre bientôt. Au lieu de manufacturer nous-mêmes, nous achèterions d'eux les objets tout manufacturés, payant leur main d'œuvre, faisant le profit de leurs manufacturiers, de leurs marchands de gros, de leurs assurances, de leurs voituriers par terre et par eau, de leurs banques, du nombreux personnel de leurs établissements. Nous contribuerions directement à leurs trésors municipal et d'état ; nous épuiserions nos banques à force d'envoyer l'argent canadien à l'étranger.

Tout cela est si clair, si élémentaire, que l'on conçoit difficilement comment on peut le nier. La passion politique, les besoins de parti peuvent seuls expliquer l'acharnement des chefs libéraux à ne pas l'admettre.

LA BAISSE DANS LES PRIX

Sans doute le manufacturier ne peut, dès l'origine, manufacturer à bas prix. Il lui faut d'abord former ses ouvriers, perfectionner son outillage, trouver où la matière première est à bas prix. Pour le consommateur il en résulte un sacrifice. C'est sur cela que s'appuient les adversaires du système protecteur pour dire : " vous protégez quelques uns aux dépens de la masse. " Rien pourtant de plus fallacieux.

Ce sacrifice pour le consommateur, il n'est que temporaire. Bientôt les prix baissent, et le consommateur se rembourse rapidement. L'amélioration dans les procédés de fabrication, l'expérience acquise, la plus grande production rendent vite la production moins coûteuse, et la compétition inévitable forcerait le manufacturier récalcitrant à ne demander qu'un profit minime si les intérêts bien entendus de son commerce ne l'y engageaient. Il y a bien, sans doute, à redouter les *combine*, si en vogue aux Etats, mais le tarif canadien les a soigneusement tenus en échec en

n'accordant de protection que ce qui est strictement nécessaire pour empêcher une concurrence étrangère injuste. Aussi n'en reste-t-il que très peu de ces *combines*, dans lesquels figurent des députés libéraux marquants, entr'autres le géant de Guysborough et M. Paterson l'homme à la voix tonnante.

Je l'affirme sans crainte, le prix des objets manufacturés a été en diminuant depuis qu'ils se manufacturent au pays. Plusieurs députés l'ont établi en chambre, et leurs chiffres n'ont pas été contredits.

Questionnez n'importe quel marchand, et il vous dira que, depuis seize ans, le prix des articles du magasin a diminué de plus d'un tiers. Prenons entre autres les cotons jaunes, les indiennes, les cotons à draps, les toiles, les fils de coton, les flanelles, les serges, les coutils, les cotons à chemises, les toiles à fromage, les haches, les pelles, les fourches, les rateaux, les pioches, les marteaux, les clous, les faucheuses, les tondeuses, les moissonneuses et toutes les machines agricoles, les étoffes, les draps, les verreries, l'huile de pétrole, le sucre, le papier, les objets de cuivre, la vaisselle, le cordage

Chacun de ces effets ne se vend-il pas aujourd'hui en moyenne un tiers de moins qu'en 1878 ?

Voyez quant au sucre en particulier. Avant 1865, nous le faisions venir des Etats et nous le payions 12 et 13 cents. Depuis que nous le manufacturons nous-mêmes, le prix en a été en diminuant. Il est rendu à 3½ cents. Nous importons le sucre brut en franchise ; 2000 ouvriers le manufacturent ici, employant leurs gages à acheter ce qu'il leur faut pour se nourrir et se vêtir au pays ; et le cultivateur qui vend ses produits aux ouvriers, obtient d'eux le sucre pour le tiers de ce qu'il lui coûtait quand il n'avait personne pour acheter ses propres produits.

Mais on nous dit : " Les manufacturiers de sucre font des fortunes colossales ! " Ce n'est pas prouvé, mais admettons que cela existe, quel mal en résulte-t-il ? Qui en souffre ? Les profits du manufacturier ne sont que de quelques cents par 100 ou 1000 livres. Ils ne prennent de proportion notable qu'en conséquence de l'immense quantité écoulée. Ne vaut-il pas autant que ce soit le manufacturier canadien qui fasse fortune que le manufacturier des autres pays ?

Si le manufacturier canadien fait fortune en vendant le sucre à moins de 4 cents la livre, il n'en fournit pas moins le sucre à prix minime au consommateur. Autrefois, c'était le manufacturier étranger qui faisait fortune et le consommateur canadien payait le sucre 12 ou 13 cents. Il faut être bien aveugle, bien obsédé de partisannerie,ou beaucoup l'ami du manufacturier étranger pour condamner, dans de telles circonstances, en présence d'un résultat si avantageux, un tarif qui, en fin de compte, est tout au bénéfice des intérêts canadiens.

Il en est du sucre comme du coton, des lainages, des soiries, des objets de fer, de tous les objets manufacturés au pays : tous ont diminué de prix depuis que le tarif protecteur en a permis la manufacture indigène.

Voulez-vous maintenant un autre exemple ?

Prenons une industrie nouvelle quelconque, les bicycles entre cent autres Le *Globe* avait affirmé que la taxe imposée à l'entrée de cet article ne servait qu'à favoriser le fabricant canadien, que ce dernier et non le trésor public en bénéficiait.

Il avait dit :

" Le droit de 30 par cent, sur les bicycles importés au Canada, est en moyenne de $25 à $30 sur chaque roue. Il a rapporté un revenu d'environ $8,540.

" Les bicycles de fabrique canadienne, offerts en compétition avec ceux importés, se vendent pour le même prix, y compris le droit imposé, que ceux venant des Etats.

" Une importation considérable prouve cet avancé. Et bien que chaque acheteur de bicycle canadien ait été forcé de payer $25 à $30 de plus que la valeur marchande, pas un sou de cela n'est allé dans le coffre public.

L'accusation était formelle. Voici quelle a été la réponse :

" Toronto, 3 janvier 1895.

" M. A. E. Kemp, Toronto,

" Cher Monsieur,

" En réponse à la vôtre du 2 courant, nous devons vous dire que tous les bicycles que nous avons jusqu'à présent importés des Etats aux Canada, ont été vendus en détail, au Canada, au même prix qu'ils étaient vendus en détail aux Etats. Nos ventes ont surtout consisté en le modéle A. En 1895, ces bicycles se sont vendus, au Canada comme aux Etats, pour $125.

" Maintenant que nous avons établi une manufacture de ces bicycles au Canada, notre modèle A se vendra en détail, au Canada, pour $100.

" Nous n'avons aucune objection à donner nos raisons pour établir une manufacture de bicycles au Canada. C'est uniquement à cause du droit imposé sur leur importation. En les manufacturant au Canada, nous pouvons les vendre $25 de moins que par le passé.

" Nous ne pouvons arriver à ce résultat qu'en les manufacturant en entier au Canada.

" Vos dévoués,

" E. C. STEARNS & Co.,"

LES COMBINES

J'ai prononcé le mot *combins*, c'est-à-dire coalition commerciale.

La presse libérale en a trouvé un récemment et elle s'est hâtée de le qualifier de vol. Elle a cité un arrangement entre les marchands et manufacturiers de clous pour s'en tenir à une échelle de prix fixés tous les trois mois. J'en prends occasion avec plaisir pour entrer dans quelques détails sur ce point.

Il y a quelques années, des compagnies rivales de vapeurs, se faisant une guerre à mort, chargeaient 25 cents par passager entre Québec et Montréal. Une convention entre elles, de ne pas charger moins d'un prix rationnel, eut été un *combine*. Eut-ce été un vol ?

Toute concurrence anormale produit une baisse anormale dans les prix. Elle a existé, aux Etats, dans la ligne du fer, spécialement pour les clous. On y est arrivé à vendre du clou pour 30 cents par 112 livres. La conséquence a été que les trois-quarts des manufactures de clous y ont été fermées, et que, sur l'autre quart, un bon nombre sont entre les mains de receveurs, officiers qui administrent sans s'occuper des propriétaires.

Au Canada, le tarif protecteur a fait naître plusieurs fabriques de clous. Bientôt la concurrence a fait baisser les prix, tellement que ceux que l'on payait $5,00 le quart de 112 livres en 1878, se vendaient $1.50 en 1894. Mais la matière première coûtait $1.50 ; la main d'œuvre, l'empaquetage, l'intérêt sur le capital engagé, tout cela était perdu. Etait-ce rationnel ? Non, c'était la ruine pour un grand nombre et à courte échéance.

Les manufacturiers de clous, voyant le désastre qui les menaçait tous, ont réussi à s'entendre. Ils vendent aujourd'hui le clou à $2.10, ce qui leur laisse environ 30 cents de profit, à même lequel il leur faut pourvoir à l'intérêt sur la mise, aux mauvaises dettes, aux risques, aux assurances, aux pertes de tout genre.

Après tout, ce *combine*, si c'en est un, n'est pas injuste, et est loin d'être un vol. Ce qui nous coûtait $5.00 ne nous coûte plus que $2.10.

J'ai dit les prix ruineux aux Etats pour une certaine qualité de clous. Prenons une moyenne des prix actuels, et comparons-les à ceux du Canada :

	Etats-Unis	Canada
100 quarts	$ 150,95	
droits	75,00	
	$ 225,95	$ 213,25

Quand les manufactures américaines auront repris leur marche normale, le prix du clou y augmentera. Si nous n'avons pas alors de manufactures, les américains nous imposeront les prix qu'ils voudront.

Faut-il, pour quelques années, quelques mois peut-être, de bénéfice imperceptible quand il se répartit entre cinq millions d'âmes, fermer nos fabriques et nous livrer à la merci des étrangers ?

Il nous faut choisir entre la protection, le libre-échange et le tarif transitoire pour le revenu qu'on nous propose.

Je l'admets : sous le libre-échange, le clou nous coûterait actuellement moins cher. On le ferait venir des Etats où il se vend à meilleur marché. Mais nos manufactures similaires se fermeraient. Quelles sont-elles ? Consultons le dernier recensement :

Fabriques de clous	12
Capital engagé	$ 409,390
Employés	405
Gages	$ 152,000
Matière première	$ 457,600

Cette matière première s'obtient des établissements de laminoirs, où il y a :

Employés.....	2,0[illegible]
Gages.....	$ 848,500
Capital engagé.....	$2,307,540

Voudriez-vous ruiner tous ces intérêts canadiens pour le plaisir d'aider les fabriques des Etats à sortir de l'impasse où elles se trouvent ?

En 1890, nous avons manufacturé pour $744,150 de clous. Voudriez-vous envoyer cette somme annuellement aux Etats ? Voudriez-vous jeter des centaines de familles sur le pavé ?

Avec le libre-échange, je l'admets, le clou se vendrait momentanément à meilleur marché, mais l'ouvrier sans gages n'en aurait pas besoin et le cultivateur chercherait à qui vendre ses produits.

Voilà pour le libre-échange. Quant au tarif pour le revenu, si vous baissez les droits de façon à ce qu'ils ne constituent plus une protection, vous tuez tout de même la manufacture indigène. Ce qui en resterait serait si peu considérable qu'il pourrait plus facilement que jamais se coaliser.

Les *combines* sont injustes quand ils produisent des prix excessifs. Le tarif actuel est fait de façon à empêcher ces prix excessifs. Il est fait pour que chacun ait la chance de vivre au pays. Tout *combine* injuste produirait naturellement une concurrence de l'étranger. Le tarif protège l'industrie contre une concurrence injuste de l'étranger et le consommateur contre des prix injustes de la manufacture.

C'est un tarif rationnel et non à l'aveugle comme celui de Mackenzie qu'on veut nous réimposer.

AUGMENTATION DE LA MAIN D'ŒUVRE

En développant les manufactures existantes et en en créant des milliers de nouvelles, le tarif protecteur a nécessairement augmenté le nombre des ouvriers au pays. Ces derniers sont au-

tant de consommateurs des produits naturels et manufacturés, autant de contribuables aux besoins de l'état et des municipalités. Ils dépensent leur salaire dans le pays qui les emploie.

Les villes, villages et autres centres manufacturiers constituent le débouché naturel, le marché local pour les produits du sol. L'ouvrier de la manufacture est celui qui fait ou défait la prospérité de la ville ou du centre où il réside. Le marchand de détail, le boulanger, le laitier, l'épicier, le cordonnier ne vendent que quand l'ouvrier gagne des gages.

Fermez la manufacture, et vous paralysez le commerce de la ville. Sitôt que le commerce de la ville ne va plus, les effets du cultivateur diminuent de valeur.

Pour juger jusqu'à quel degré le marché local est important, il suffit de se rappeler que le surplus des produits du sol que le cultivateur canadien offre en vente représente une valeur de $350,000,000. De ce montant, $50,000.000 vont à l'étranger. La balance, $300,000,000, est écoulée sur le marché indigène.

Le cultivateur est donc intéressé au montant de $300,000,000 annuellement dans la prospérité des centres manufacturiers.

——

DES PREUVES

Je vais établir les augmentations dont j'ai parlé par des chiffres puisés aux recensements officiels de 1881 et 1891. Ils seraient plus éloquents encore s'il y avait eu un recensement en 1879, et si nous pouvions le comparer à un recensement de 1894. Mais, tels qu'ils sont, ils suffisent pour établir ma thèse.

	1881	1891
Nombre de manufactures.....	49,923.....	75,968
Augmentation 26,045, plus de 52 par 100.		
Nombre d'employés.....	254,935.....	370,256
Augmentation 115,321, plus de 45 par 100.		

Capital engagé.....	$165,302,623	354,620,750
Augmentation $189,318,127, plus de 114 par cent.		
Gages annuels.....	56,874,749	100,663,650
Augmentation $43,788,901, plus de 76 par cent.		
Matière première.....	176,821,595	256,119,042
Augmentation $79,297,447, plus de 44 par cent.		
Valeur des effets manufacturés....	299,795,917	476,258,886
Augmentation $176,462,969, plus de 58 par 100.		

Voilà des chiffres vraiment éloquents. Je donnerai plus loin des statistiques plus générales, mais en voilà déjà suffisamment pour conclure quant à l'industrie manufacturière. Le tarif protecteur l'a sans conteste stimulé d'une façon prodigieuse. Augmentation de la main d'œuvre et des gages, amélioration du marché local, diminution dans le coût des objets manufacturés, l'argent canadien restant au pays, le Canada rendu indépendant des monopoles étrangers: tels sont quelques uns des résultats formels dus à ce tarif protecteur, qu'on nous demande d'échanger contre d'autres rêvés par les utopistes, contre un tarif pour le revenu entre autres, que nous avons déjà essayé et qui a failli mener le Canada à la banqueroute.

L'INDUSTRIE AGRICOLE

L'industrie manufacturière est nécessaire à la prospérité d'un pays, mais elle ne prime pas l'industrie agricole. Les deux sont solidaires et doivent marcher de front. L'Angleterre constate aujourd'hui qu'elle a commis une erreur en sacrifiant le cultivateur au manufacturier. Une commission s'y occupe actuellement de l'état de pénurie et de décadence de l'agriculture. Qui sait si l'Angleterre ne sera pas, avant bien des années, obligée de changer son régime fiscal, de taxer moins et de protéger plus le cultivateur ? Pour nous au Canada, avec notre sol arable d'une étendue immense, s'il nous fallait choisir, s'il nous fallait protéger plus l'une que l'autre, c'est la culture que nous devrions préférer à la manufacture. En vain demanderions-nous notre

principale richesse aux usines, quand nous avons à lutter contre des pays qui depuis longtemps manufacturent au minimum des prix. A protéger uniquement la manufacture, il nous faudrait plus d'un siècle pour faire du Canada un pays grand et puissant.

Protégeons la manufacture suffisamment pour qu'elle ait toute sa force désirable d'expansion. Mais accordons à l'agriculture au moins une égale part de faveurs. En protégeant le cultivateur, nous protégeons du coup la moitié de tous les intérêts du pays.

L'annuaire statistique de 1893, répertoire soigné autant que précieux de toutes les statisques intéressantes pour le Canada, préparé sous la direction de l'hon. M. Angers, constate les faits suivants.

" L'agriculture est l'industrie la plus importante au Canada. Elle donne un moyen de subsistance, une occasion d'accumuler des richesses à 45 pour 100 de la population. L'agriculture est donc une branche d'industrie d'une importance inestimable. Tout ce qui touche à cette industrie, pour son bien ou pour son mal, touche directement toutes les autres. Ses produits constituent le quart du fret de nos chemins de fer et un tiers de celui de nos canaux. Notre marine marchande dépend en grande partie des produits agricoles pour le fret dont plus de la moitié est composée des produits de la ferme."

Du reste, la prospérité qu'une nation doit à son agriculture n'est-elle pas plus stable ?

Vous ne trouvez pas chez le cultivateur des éléments de désordre, de perturbation. Jamais il n'a recours aux grèves et aux coalitions. Un sol généreux lui donne sûrement la nourriture et le confort. Son patron, c'est la terre qu'il cultive ; elle est toujours juste ; plus on lui demande en se conformant à la loi du travail, plus elle accorde. Loin des plaisirs factices et souvent démoralisateurs des grands centres, le cultivateur vit heureux au sein d'une famille qui grandit sous ses yeux, dans la crainte de Dieu et le respect aux lois. Au grand soleil des champs, à l'atmosphère parfumée de la moisson et de la belle nature, il acquiert cette vigueur qui lui fait trouver faciles et agréables ces rudes travaux, que regrette souvent l'ouvrier des villes affaibli par la poussière et l'air vicié des manufactures. Certes, j'ai du respect pour l'honnête artisan des villes, qui gagne péniblement la vie de sa famille par un rude labeur quotidien Mais la vie champêtre, l'indépendance du cultivateur, la force vitale et morale qu'il communique à la patrie, excitent mon admiration.

C'est le devoir des gouvernements d'accorder à la classe agricole la plus grande somme d'attention possible, de rendre sa situation si belle, si attrayante, que le trop plein des villes en soit engagé à les déserter pour aller s'emparer du sol.

Telle est la tâche que le gouvernement de Québec, aidé de l'épiscopat et de nombreuses sociétés de laïques, a entreprise, et je suis heureux de constater, avec le *Mail* de Toronto, que le succès couronne ses efforts. Le tarif protecteur d'Ottawa conduit au même but. Aussi, voyez comme la forêt recule partout ; voyez les 550 familles que le Revd. M. Paradis va nous ramener des Etats au printemps ; voyez l'émigration en masse qui a virtuellement cessé, et le rapatriement qui prend vigueur. Oui, ils nous reviennent, nos frères des Etats ; ils nous reviennent désabusés de leurs rêves de fortune rapide ; ils nous reviennent décidés à rester au pays de leurs pères. Avec le travail comparativement ingrat et toujours incertain de la manufacture, ils ne pouvaient prévoir pour les mauvais jours, ni établir leurs enfants auprès d'eux. On leur a dit qu'enfin la culture paie au Canada, que la situation du cultivateur s'y améliore chaque jour, et ils laissent gaiement et pleins d'espoir l'esclavage et le chômage de l'usine, pour venir demander à leur ancienne patrie une existence plus selon leur cœur.

Le cultivateur canadien est protégé et favorisé de plusieurs manières.

D'abord, le tarif protège chacun de ses produits, non contre les produits l'un de l'autre, mais contre les produits de la ferme étrangère. Il protège ses animaux vivants, viandes fraîches et salées, conserves de viandes, œufs, beurre, fromage, farine, lait, fruits, grains, légumes, tabac, peaux, etc. Cette protection devenait de plus en plus nécessaire à mesure que nos voisins se livraient à une plus ample exploitation de leurs immenses régions de l'ouest. L'agriculture est révolutionnée chez eux depuis la fin de leur guerre intestine. A leur tour, ils ont un immense surplus de ces produits de la terre qu'ils achetaient de nous autrefois. Ils l'exportent dans les vieux pays où ils sont pour nous de rudes concurrents.

Si on leur permettait d'introduire en franchise ce surplus au Canada, notre marché local en serait inondé et la culture au Canada cesserait de payer ; elle dépérirait chez nous comme elle dépérit en Angleterre.

Les Etats eux-mêmes, avec leurs 65 millions d'âmes, jugent nécessaire de se protéger contre nos cultivateurs. Pour nous, qui n'avons qu'une population de 5 millions, n'y aurait-il pas témérité, folie même d'ouvrir nos portes toutes grandes à leur concurrence ?

La conséquence de l'augmentation des droits sur les effets de la ferme étrangère a été la diminution progressive dans leurs importations au Canada, et l'augmentation du revenu pour le trésor canadien. C'est un résultat surprenant, phénoménal, mais il existe.

Voyez les chiffres.

Importé des Etats au Canada	1878	1894
Animaux	$ 290,496	167,316
Farines	13,452,460	1,211,210
Œufs	7,283	13,069
Foin	23,549	18,404
Provisions	1,055,372	900,494
Plants et arbres	76,704	89,398
Végétaux	83,857	233,440
Fruits verts	232,329	233,152
Totaux	$15,222,050	$2,866,483
Déduisant	2,866,483	

on obtient.....$12,355,567 d'argent resté au pays, et qui sans le tarif fût allé aux Etats pour enrichir le cultivateur américain.

Les droits perçus sur les quinze millions importés sous M. Mackenzie ont été de $256,733. Ceux perçus sur les deux millions importés en 1894 ont été de $661,240.

C'est donc $404,507 de plus dans le trésor ; c'est $12,355,567 d'argent resté dans le pays ; c'est le même montant de douze millions ajouté à la valeur du marché local. Voilà de la protection directe et très effective pour la culture.

Sous le tarif pour le revenu, la protection pour ces effets était de 1½ par cent. Elle est de 23 par cent sous le tarif protecteur.

Si d'un côté le tarif protecteur empêche la compétition pour

les produits de la ferme, d'un autre côté il permet l'entrée en franchise des effets que le cultivateur canadien ne produit pas, mais dont il a besoin pour améliorer sa culture, tels que : animaux pour l'amélioration des races, engrais spéciaux, grains de semence, arbres pour plantation etc. Pour lui, c'est la matière première. On lui applique le même principe que pour l'industrie manufacturière.

L'établissement des fermes expérimentales, des écoles modèles, les lectures et conférences agricoles, les syndicats de cultivateurs, la stimulation des cercles agricoles, la propagation du journal agricole officiel, voilà encore autant de modes d'encouragement et de protection pour l'agriculture. C'est à cette politique éclairée que sont dus nos beurreries et nos fromageries, l'amélioration du mode de culture, la confection des silos, l'élevage plus soigné des porcs, la culture plus en grand des pommes, tous changements qui ont fait sortir le cultivateur canadien d'une profonde ornière, de la routine séculaire, l'ont lancé dans une voie nouvelle où le bien-être, la fortune même semblent l'attendre.

Ai-je besoin de répéter qu'en augmentant la population ouvrière, le tarif protecteur a ajouté au nombre des consommateurs des produits agricoles ? Le marché local en a été amélioré, agrandi, activé d'autant.

Mais le gouvernement protecteur s'occupe en outre du marché étranger. Il veut, malgré les libéraux, doter le Canada d'une ligne rapide, munie de réfrigérants, qui transportera nos produits en bon état de conservation. Le traité franco-canadien développera nos relations avec la vieille France de nos pères, nous donnera chance égale avec les autres pays d'y placer nos produits.

La classe agricole est donc protégée efficacement et de plusieurs manières. Aussi s'améliore-t-elle rapidement.

La " politique du beurre et du fromage," comme l'appelaient les libéraux à l'origine, par dérision, a déjà produit des fruits merveilleux.

En 1881, nous vendions à l'Angleterre du fromage pour $4,110,610. En 1893, nous lui en avons vendu pour $13,407,470, et en 1894 pour $15,488,191. Plus de $11,000,000 d'augmentation sur 1881 !

Grâce à cette politique ridiculisée par les libéraux, nous avons cessé d'acheter notre fromage des Etats-Unis. Nous le manufacturons nous-mêmes, en approvisionnons notre marché local et en vendons un énorme surplus en pays étranger.

Sans un tarif protecteur, sans l'aide direct aux cultivateurs, sans les associations encouragées par l'état, sans les instructions pratiques des fermes expérimentales, nos grandes fromageries seraient encore à naître comme système général d'exploitation du sol, et les quelques-unes existant se débattraient encore péniblement sous l'étreinte de la concurrence étrangère. La politique de protection a fait des cultivateurs autant de manufacturiers qui unissent leur travail et leurs capitaux, pour ajouter à la qualité et à la valeur de leurs produits.

Le gouvernement veut tenter un effort suprême pour ajouter à la valeur de l'industrie laitière en rendant au beurre canadien la valeur commerciale qu'il a perdue. A cette fin, il offre d'acheter le beurre d'hiver à prix fixe. Soumis à l'inspection officielle, le beurre canadien qui sera exporté en Angleterre sera uniformément bon, et le marché anglais nous deviendra avantageux pour le beurre comme il l'est pour le fromage.

La politique conservatrice a fait bénéficier le cultivateur de bien des manières. Malgré le parti démocrate-libéral, le parti conservateur-libéral a lancé des chemins de fer dans toutes les directions, creusé des canaux, facilité les transports. Puis il a acheté l'immense Ouest canadien, qui est devenu notre grenier à blé. La conséquence a été que le Canada s'approvisionne lui-même de blé, et que les fermiers de l'Ouest le transportent à bas prix dans toutes les parties de la Puissance.

Le blé de l'ouest est protégé comme le charbon de l'est, comme les produits et les industries du centre. Tous les intérêts divers sont protégés, non l'un contre l'autre, mais tous contre les pays étrangers. Les ressources collectives de la nation sont mises au service de chaque industrie, de chaque effort particulier. C'est en réalité une société coopérative, une alliance offensive et défensive, entre tous les sujets de l'état, pour se prêter le secours mutuel de leur travail et de leurs ressources respectifs. Le cultivateur a été adjoint à cette union bienfaisante et patriotique, dans laquelle son capital, une terre et du travail, n'est pas exposé, et dans lequel ses profits sont clairs. Avec l'ouvrier des villes

il bénéficie de la réduction progressive des impôts, de l'enlèvement entier des droits sur le thé, le café, le sucre brut ; comme lui, il ne paie de droits à l'état que sur ce qu'il achète volontairement. Il cultive librement sa terre, se fournit d'aliments et de vêtements, de tabac même ; on lui accorde une prime s'il cultive la betterave à sucre ; on le renseigne sur les meilleurs modes de culture ; on le protège contre la concurrence étrangère ; on lui conserve le marché du Canada ; on lui trouve des marchés à l'étranger ; on lui facilite le transport de ses effets à l'intérieur et à l'extérieur ; on rend sa culture facile et payante. C'est par cette sage politique qu'on a fait du cultivateur canadien le moins taxé, le plus indépendant et le plus considéré de tous les pays civilisés.

Voici quelques uns des droits imposés aux produits de la ferme étrangère : viande fraîche, 3 cents par livre ; lard, 2 cents ; 10 cents par minot d'avoine ; 7½ cents par minot de blé d'inde ; 25 cents par minot de patates ; 20 cents par volaille ; 5 cents par douzaine d'œufs ; $2,00 par tonne de foin ; 15 cents par minot d'orge ; 4 cents par livre de beurre ; 3 cents par livre de fromage ; de 10 à 12 cents par minot de légumes, etc., etc.

Il y a actuellement, à Chicago, de puissantes maisons qui préparent la viande dans de grands réfrigérants, et la distribuent ensuite, à trois cents par livre, dans tous les états de l'Est, où elles ont virtuellement ruiné l'industrie de l'élevage. Sans notre tarif protecteur, les grands convois chargés de viandes qui partent de Chicago traverseraient la frontière canadienne, et la viande serait distribuée au même vil prix chez nous, au préjudice direct du cultivateur canadien.

LA FORET, LES MINES, LES PÊCHERIES

La protection s'étend également à ces trois industries. Le tarif général fait bénéficier les ouvriers de la forêt, des mines et des pêcheries, en faisant baisser le coût de leurs outils, de leurs vêtements, du sucre, du thé, du café, etc., En outre elle facilite le transport de leurs produits.

Aux mineurs de la Colombie, où l'exploitation minière est à son origine, on permet l'introduction en franchise de la machinerie et de l'outillage nécessaires.

Un bonus est accordé aux pêcheurs ; on laisse entrer en franchise la ficelle et les filets dont ils se servent, le sel pour préparer leur poisson. On leur accorde le privilège exclusif de pêcher en dedans de la limite des trois milles riverains.

Je l'ai dit déjà : la protection s'étend à tous les genres d'industrie, à tous les intérêts. Mais le cadre restreint d'une lecture m'empêche d'entrer dans de plus amples détails.

" COMME EN ANGLETERRE "

M. Laurier nous donne toujours l'Angleterre comme modèle ; "il est libéral comme on l'est en Angleterre ; il veut le libre-échange comme en Angleterre."

Pour être libéral comme en Angleterre, il lui faudra rompre avec le parti démocrate-libéral au Canada, avec les successeurs de Papineau, Laberge, Dorion, Papin, Doutre, Dessaulles, et avec la plus grande partie de la jeunesse libérale actuelle, dont les idées ultra-radicales s'affirment de plus en plus.

L'histoire politique du parti libéral serait intéressante à faire pour répondre à M. Laurier, pour lui démontrer que son parti, celui qu'il conduit actuellement, a été et est l'ennemi juré des écoles séparées, des allocations à nos institutions religieuses, a été et est l'apôtre des écoles communes ou neutres, a été et est l'ennemi de toutes les grandes entreprises d'intérêt vital. Après cela, il lui serait plus difficile de poser comme libéral tel que sont les libéraux en Angleterre. Mais je ne veux pas m'écarter de mon sujet.

Pour imiter l'Angleterre dans sa politique fiscale, il faudrait commencer par la protection, par la prohibition même comme elle l'a fait. C'est par des siècles de droits protecteurs qu'elle a pu ériger, développer et rendre puissantes ces immenses manufactures qui l'ont enrichie. Quand ses ouvriers et son outillage ont été perfectionnés, quand elle a su où trouver la matière première à bon marché, quand elle a pu produire à bas prix, elle a ouvert ses portes toutes grandes au reste du monde, disant à tous : "venez lutter, nous ne vous craignons plus." C'est alors seulement qu'elle est devenue libre-échangiste. Le sera-t-elle longtemps ?

Après un demi-siècle d'expérience, elle découvre que le libre-échange a ruiné sa classe agricole. Une commission royale est à s'enquérir des moyens à prendre pour remédier à la situation terrible faite au cultivateur anglais. La concurrence des autres pays déprécie tous ses produits ; il est surchargé de taxes directes; ses revenus ne suffisent plus à rencontrer ses dépenses ; chaque jour sa propriété diminue de valeur. Un million d'acres de terre arable sont actuellement sans culture en Angleterre. Des milliers et des milliers de cultivateurs déjà, impuissants à sortir de l'ornière dans laquelle ils s'enfonçaient, ont abandonné le patrimoine de famille pour aller tenter fortune dans les pays protecteurs, ou chercher de l'ouvrage dans les grandes villes manufacturières. Et, dans ces dernières, il leur faut souvent rejoindre les quelques cent mille indigents qui demandent aux *poor houses* le pain quotidien.

Voici ce que disait dernièrement M. Gladstone :

" Nous avons, dans un grand nombre de localités, non pas seulement une population stationnaire mais même absolument sur le déclin. C'est pourquoi il est de notre devoir de ne reculer devant aucun sacrifice (*just sacrifices*) pour mettre fin à une situation dans laquelle le cultivateur peut à peine espérer de soutenir sa femme et ses enfants.

Un journal agricole important, le *Mark Lane Express*, disait tout récemment :

" Pour notre part, nous sommes parfaitement convaincu qu'il faut promptement aviser à quelque moyen, si nous voulons sauver l'industrie agricole ! Et notre conviction sincère est que ceux qui dirigent, bien que le sachant n'osent pas l'entreprendre. "

Citons maintenant quelques extraits des témoignages donnés, devant la commission, le 16 novembre dernier.

" M. W. H. Hall de Soe Mile Bottom, New Market, déclare qu'il possède des terres à Berkshire, Oxfordshire, et Cambridgeshire formant en tout 8,000 acres. Le revenu net qu'il en a obtenu représente moins de deux pour cent de la mise. Plusieurs de ses tenanciers sont en état de banqueroute... La dépression dans Anglia Est est telle que si on ne trouve pas promptement un moyen de venir au secours du cultivateur, il y aura une crise sérieuse pour l'agriculture. Cultiver le blé est hors de question : la seule culture possible est l'orge, mais même celle-là est sans profit vu la compétition actuelle. Je suggère qu'un droit de 5 chelins par quart soit imposé sur l'orge étrangère."

Le 15 novembre dernier, une grande assemblée eut lieu à Newcastle. La question de la profonde dépression commerciale y fut discutée. Les orateurs furent unanimes à la déplorer.

M. W. F, Riley affirma que partout les maisons rurales se fermaient et que les employés étaient renvoyés.

" Il a été déclaré aux Communes, dit M. Burt, que 30,000 acres de terre sont demeurés hors de culture. Pourtant l'agriculture autrefois était la plus importante industrie de cette partie du pays...

Un autre orateur, M. Mellon, dit :

" Les intérêts agricoles sont foulés aux pieds. M. Cobden a déclaré, dans son grand discours, que si le libre-échange causait préjudice à l'agriculture, il cesserait de le préconiser. On a prétendu qu'il y avait une protection naturelle de 10 chelins par quart dans le transport de Dantzig à ce pays. Il y a longtemps que cette protection n'est plus. On transporte pour quelques cents un quart de blé d'inde de l'Amérique."

Toute la presse anglaise fourmille d'articles de fond, de correspondances, de statistiques, démontrant que le libre-échange a ruiné l'agriculture en Angleterre.

Qui oserait prétendre que le libre-échange ne produirait pas le même effet au Canada ?

Sous prétexte de guérir le Canada qui n'est pas malade, qui se porte mieux que tous les autres pays, on veut donc l'empoisonner ! On veut lui faire prendre un remède qui a paralysé l'industrie agricole en Angleterre !

Il me serait facile d'établir que l'industrie ouvrière même commence à souffrir en Angleterre.

La statistique anglaise démontre que le commerce de la Grande-Bretagne était, en 1890, de £740,000,000, et qu'en 1894 il n'a été que de £700,000,000, que la marine a énormément souffert de cette diminution, et que l'industrie anglaise entre dans la voie de dépression dans laquelle l'agriculture elle-même dépérit depuis plusieurs années déjà.

LA VIE A BON MARCHÉ

" Nous voulons, disent les libéraux, faire du Canada un pays où l'on vivra à bon marché."

Les mendiants sont ceux qui vivent à meilleur marché dans tous les pays.

Consulté, en 1877, à ce sujet, M. Joly répondit, comme la grande majorité du pays, que cette proposition est fausse. Comme il le disait alors, comme cela sera toujours vrai ; mieux vaut procurer à chacun l'argent nécessaire pour payer la vraie valeur, la valeur rémunératrice des produits du pays.

Je ne nie pas qu'il y a nombre de pays où les effets de la ferme et de la manufacture sont à meilleur marché qu'au Canada et même aux Etats. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que la vie y est moins coûteuse, les gages moins élevés, la culture plus facile, le sol plus productif, le climat plus tempéré. S'astreindre à faire venir nos effets de ces pays, ce serait ruiner le cultivateur et l'ouvrier canadiens. En serions-nous plus riches comme nation ?

En Italie, les ouvriers des manufactures de coton reçoivent un salaire minime : les femmes de 15 à 20 cents par jour, les hommes de 35 à 45 cents. Les gages dans les carrières y sont de 40 à 50 cents. Les fabricants de dentelle, à Venise, paient 12 cents par jour à leurs plus habiles ouvrières.

En Suisse, on paie 40 cents par jour aux pâtres.

La Belgique fabrique le fer et l'acier à si bas prix qu'elle paralyse considérablement les usines anglaises, et que ces dernières commencent à réclamer une protection efficace contre cette concurrence. Mais la Belgique paie des gages minimes.

Les fabriques de coton paient 20 ou 25 cents par jour aux femmes et 40 à 60 cents aux hommes. Dans les fonderies, on y paie 40 à 80 cents par jour.

En Allemagne, les gages étaient de $4,00 par semaine avant 1879, et ce dans les plus grands établissements. L'Allemagne a depuis élevé son tarif, et le nombre de ses ouvriers a augmenté de 30,000 ; les gages y sont maintenant de $16 par semaine.

Au Japon, ce pays qui va devenir le plus terrible concurrent de l'Europe et de l'Amérique, dans presque tous les genres de produits, les gages sont de 8 ou 10 sous par jour.

Et l'on voudrait que le peuple canadien ne protégeât pas sa main-d'œuvre contre celle de ces pays, ne donnât pas chance à l'ouvrier canadien de vivre au Canada ! On voudrait condamner

à la pénurie un tiers de la population, ruiner d'autant le marché indigène, le plus sûr et le plus profitable pour l'agriculture ! Chaque article manufacturé que nous achetons doit au moins la moitié de sa valeur à la main-d'œuvre. Prenons les ressorts en acier entre autres. Une tonne de fer vaut : disons $2,00. Fabriquée en ressorts de toutes sortes, elle vaut plus de $20,000. C'est la main-d'œuvre qui y a ajouté cette valeur.

Le vrai principe, la vraie base de la prospérité pour un pays, ce n'est pas d'acheter au meilleur marché possible, mais d'acheter autant que possible les effets indigènes, de vendre au plus haut prix possible à l'étranger, de donner à chacun les moyens d'acheter en protégeant son industrie et son travail ; c'est d'encourager et d'aider toutes les classes dans l'exploitation de leurs produits ; c'est de garder au pays les producteurs et les consommateurs, pour que tous contribuent à la richesse collective et nationale ; c'est de se procurer à bas prix ce qu'on ne produit et ne manufacture pas, et de protéger tout ce qu'on produit et manufacture.

Le libre-échange, en d'autres termes la concurrence libre des autres pays, ruinerait le cultivateur, l'ouvrier, le marchand, le marin. Comment voulez-vous qu'un peuple composé de particuliers ruinés soit collectivement riche ?

CHANGEMENTS PROPOSÉS

Et que nous offre-t-on pour remplacer dès à présent le tarif protecteur ? Ici, j'ai l'embarras du choix. Chaque élection générale, depuis 1878, que dis-je chaque session du parlement nous amène un projet nouveau.

RECIPROCITE

On nous a dit : il faut un traité de réciprocité avec les Etats, une réciprocité illimitée. Nous rappelant les avantages que le Canada avait retirés du traité de réciprocité partielle de 1854, ce programme en séduisit plusieurs. Mais les circonstances ont

changé, depuis surtout que l'ouest des Etats a été ouvert à la culture, depuis que l'Angleterre est devenue notre marché le plus avantageux, depuis que les Etats y sont nos concurrents, et qu'au lieu d'avoir besoin d'acheter des produits agricoles, ils en offrent en vente plus qu'il n'en faudrait pour alimenter tout le Canada. C'est surtout pour la classe agricole que l'on demandait la réciprocité, c'est-à-dire l'abolition des douanes à la ligne 45 ; quant aux manufactures, les nôtres n'étaient pas assez fortes pour entreprendre la concurrence. Mais, plus j'étudie notre situation économique, le développement de l'agriculture aux Etats, la nouvelle direction donnée à l'agriculture chez nous, plus je me convaincs que la réciprocité agricole avec les Etats offrirait un immense danger pour nous. Notre marché naturel, c'est l'Angleterre, car c'est là que nous pouvons vendre avec profit nos animaux, notre beurre, notre fromage, notre foin, nos fruits, nos denrés de tout genre.

Du reste, messieurs, il y a à la réciprocité illimitée des objections insurmontables. Il nous faudrait assimiler notre tarif à celui des Etats. Or, ces derniers se protégent contre le monde entier, y compris l'Angleterre. Il nous faudrait donc accorder aux Etats des avantages que nous refuserions à la métropole.

Il nous faudrait faire un tarif préférentiel excluant l'Angleterre. C'est la réponse que le président de la république a donnée au gouvernement canadien. Véritable union commerciale, la réciprocité illimitée serait le commencement de la rupture entre l'Angleterre et le Canada, le premier pas vers l'annexion. De cela nous ne voulons pas. Sir Olivier Mowat disait à Montréal, le 22 janvier dernier : " Si le Canada vient à être séparé de l'Angleterre, il ne devra pas pour cela tomber aux mains d'une autre nation ; je veux que le Canada demeure une nation et une grande nation par lui-même. "

M. Blake, l'ancien chef libéral, a lui-même, au lendemain des élections de 1891, jeté le cri d'alarme, condamné la réciprocité illimitée comme contraire à la grandeur, à la prospérité et à l'honneur du Canada, comme une trahison nationale.

La presse des Etats nous dit constamment : vous n'aurez de réciprocité de nous qu'à condition de vous unir politiquement à nous.

Sir John A. McDonald a résumé la question. La réciprocité illimitée, a-t-il dit, est impossible pour 3 raisons : 1o L'Angleterre n'en veut pas ; 2o les Etats n'en veulent pas ; 3o le Canada n'en veut pas.

Au cri d'alarme poussé par M. Blake, l'opposition a biffé de son programme les mots " réciprocité illimitée ", synonymes d'union commerciale avec les Etats.

M. Laurier avait pourtant dit : " Je suis prêt à rester dans les froides régions de l'opposition jusqu'à ce que la cause de la réciprocité illimitée ait triomphé."

Mais la voix de M. Blake l'a emporté sur la déclaration solennelle de M. Laurier. En outre, il a été bientôt constaté que réciprocitée illimitée voulait dire abandon de notre contrôle sur nos douanes et sur notre tarif, hostilité au commerce avec l'Angleterre, le Canada mis sous la tutelle de Washington. Réciprocité illimitée équivalait donc à annexion. Je le répète : nous ne voulons pas de l'annexion. Le gouvernement a, maintes fois, par des lois spéciales, par des offres formelles, invité nos voisins à une réciprocité limitée, à des concessions mutuelles, mais jamais il n'a consenti ni ne consentira à sacrifier le contrôle sur nos douanes, à soumettre le Canada à la férule des yankees.

Nous, canadiens-français et catholiques, jouissant de privilèges spéciaux, des institutions autonomes que nous garantit la charte impériale, nous ne saurions accepter l'annexion sans mettre en péril ces intérêts sacrés qui priment l'intérêt matériel. Plus que jamais et pour toujours notre élément serait noyé dans le flot montant de le population hétérogène des Etats. Il n'y aurait plus de gouvernement local, de sénat fédéral, d'équilibre des partis, d'appel à la Reine du plus grand empire du monde, pour nous protéger. C'est alors que les grandes coalitions religieuses ou commerciales rendraient impuissants tous nos efforts et ceux des générations futures pour conserver intactes notre religion, notre langue et nos lois. Mais ce n'est pas ce côté de la question que j'envisage dans le moment. J'en suis à considérer nos intérêts matériels. Après mûr examen, je suis venu à la conclusion que le marché anglais est plus avantageux pour nous que celui des Etats, vu que les Etats produisent un surplus de ce que nous produisons nous-mêmes, et que l'Angleterre et non les Etats sont les consommateurs de notre surplus.

COMMERCE EXTERIEUR

Notre commerce des dernières années accuse une augmentation rapide avec l'Angleterre et une diminution correspondante avec les Etats.

Donnons des chiffres officiels pour prouver cette proposition.

Voici nos ventes à l'Angleterre, durant les années 1889 et 1893.

	1889	1893
Bêtes à cornes	$ 4,992,161	$ 7,402,208
Chevaux	27,135	274,310
Orge	3,858	278,515
Avoine	2,286	2,137,145
Pois	1,062,078	1,795,758
Blé	1,711,651	6,666,382
Son	57,015	87,506
Farine d'avoine	201,334	503,294
" de blé	491,340	851,026
Homards en boîtes	447,448	829,334
Pommes	1,207,577	2,247,482
Foin	81,610	515,461
Cuir	588,051	758,684
Instruments aratoires	45,379	208,539
Beurre	198,060	1,118,614
Fromage	9,472,771	13,407,470
Œufs	18	538,944
Lard fumé	380,227	1,828,555
Viandes en conserve	28,860	1,001,314
Saindoux	32,256	65,861

Le total de nos ventes à l'Angleterre a été comme suit :

(chiffres ronds)

1890	$ 48,000,000
1891	49,000,000
1892	64,000,000
1893	64,000,000
1894	68,000,000

Nous avons acheté de l'Angleterre en

1890	$ 43,000,000
1891	42,000,000
1892	41,000,000
1893	43,000,000
1894	38,000,000

En 1894, nous avons exporté en Angleterre 86,604 têtes de bétail, malgré des restrictions qui ne pourront durer, 139,768 moutons, 5,579 chevaux. Nous avons déjà vu dans quelle proportion étonnante l'Angleterre achète de plus en plus notre fromage.

Comparons quelques uns de ces chiffres avec ceux de nos ventes aux américains.

	1889	1893
Bêtes à cornes	$ 494,666	$ 10,132
Avoine	28,680	22,223
Pois	32,650	427,136
Blé	28,639	246,568
Farine de blé	14,462	7,030
Pommes	230,108	447,239
Cuirs	20,579	1,964
Beurre	11,759	7,539
Fromage	31,473	23,578
Œufs	2,156,725	324,355
Viandes en conserve	1,857	4
Saindoux	113,902	8

C'est donc avec raison que j'affirme la supériorité pour le Canada du marché anglais, le danger même qu'il y aurait pour nous dans un traité de réciprocité avec les Etats qui produisent surabondamment tout ce que nous avons à vendre.

Etudions cette partie importante de la question qui nous occupe, en consultant les statistiques américaines.

LE MARCHÉ AMÉRICAIN

Il importe de connaître exactement l'état de l'agriculture chez nos voisins, si l'on veut juger la valeur des Etats-Unis comme débouché pour les produits de la ferme canadienne.

Voyons quelques unes de leurs exportations durant l'année terminée le 30 juin 1894.

Animaux	$35,712 641
Blé d'inde	30,211 154
Blé	59,407 041
Farine de blé	69,271 770
Autres farines	7,887 264
Houblon	3,844 232
Cuir	14,283 429
Viande de bœuf	28,259 863
" " porc	93,433 582
Oléomargarine	12,417 845
Produits du lait	9,580 227

Le total de leurs exportations entrées dans leurs statistiques comme " domestiques " est de $869,204,937.

De ce montant, l'Angleterre leur achète pour $423,968,879.

En face d'un surplus aussi énorme de produits chez nos voisins, si nous abolissions les droits d'entrée au Canada pour leurs effets, n'est-il pas facile de comprendre que notre marché local en serait inondé ?

Nous avons vu la quantité d'effets ; voyons quant aux prix.

Le 10 décembre 1894, sur motion de M. Hatch, la chambre des représentants à Washington a adopté la résolution suivante :

" Attendu que les prix courants du marché pour les principaux produits agricoles ont diminué à peu près de la *moitié de leur valeur* antérieure, et que dans bien des cas ils se vendent au coût de la production et même à un prix inférieur;
" Attendu que cela tend à éliminer le cultivateur propriétaire du sol et indépendant et à le remplacer par des paysans tenanciers non indépendants, ce qui, à moins qu'on ne l'empêche, tournera au détriment non seulement de l'agriculture et des intérêts s'y rattachant, mais aussi de la permanence des institutions américaines : En conséquence.

" Résolu que le comité d'agriculture de la Chambre des représentants soit, et il est par le présent chargé de s'enquérir des causes de la dépression des principaux produits agricoles américains et de la condition de l'agriculture en rapport avec les intérêts manufacturiers, et de faire rapport du tout à la Chambre, avec telles suggestions qu'il croira justes touchant les différences ou les inégalités s'il en existe en autant qu'elles sont dues à la législation ou que la législation y peut remédier."

Le comité en question a siégé. Il attribue cette dépression à la compétition des Russie d'Europe et d'Asie, du nord de l'Afrique, de l'Asie Mineure, de l'Egypte, des provinces Danubiennes et de l'Amérique du Sud, pays où la culture est facile, où les machines agricoles ont été introduites, où la production est colossale, et où la vie ne coûte presque rien. La grande navigation a réduit les taux de transport à un chiffre nominal. Tous ces pays encombrent le marché de Liverpool, ce régulateur des prix du monde entier, et la surabondance des articles offerts en vente en déprécie naturellement la valeur. Le comité, comme remède, suggère une prime à l'exportation agricole.

Quel est le fait brutal qui ressort de cela pour nous ? C'est que, près de nous, il y a un excédent énorme de produits de la ferme, qui n'attend que l'enlèvement de nos droits de douanes pour se déverser au Canada, y gâter les prix et empêcher notre agriculture d'être payante.

Que vaudrait, pour le cultivateur canadien, le marché local quand il serait inondé de l'énorme surplus des plaines de l'Ouest américain, quand les manufactures canadiennes seraient fermées, quand l'ouvrier canadien n'aurait plus son salaire quotidien pour acheter les effets de la ferme ?

Et M. Laurier propose sérieusement de tout bouleverser le tarif pour produire ce résultat désastreux !

IMPORTATIONS AGRICOLES DES ETATS

Le tarif protecteur a eu pour effet de diminuer nos achats des effets de la ferme aux Etats. En 1878, nous en achetions d'eux pour $15,000,000 ; en 1893, nous n'en avons acheté que pour $3,000,000.

Voici quelques détails :

Importé des Etats-Unis	1878	1893
Seigle, minots	115,000	302
Blé-d'Inde "	3,500,000	2,000,000
Blé "	1,500,000	9,000
Farine, quarts	311,000	34,000
Gruau, minots	2,206,000	65,000
Jambons, livres	3,000,000	670,000
Lard "	10,250,000	3,862,000

Moins on importe de ces produits, plus nos produits similaires augmentent de valeur.

On peut donc l'affirmer sans crainte : l'Angleterre constitue pour nous un marché plus avantageux que les Etats-Unis. La réciprocité illimitée, mettant forcément des entraves à notre commerce libre avec l'Angleterre, pourrait nous être funeste. L'économie industrielle, commerciale, agricole et maritime du Canada demande que nous resserrions nos liens avec la grande métropole commerciale du monde entier. La doctrine Monroe ne nous convient pas.

Un fait digne de remarque, c'est que ceux qui demandent la réciprocité sont ceux qui veulent immédiatement abolir les droits actuels. Si nous abolissions ces droits, que nous resterait-il à offrir aux Etats pour les engager à nous accorder la moindre réciprocité ?

LIBRE-ECHANGE

"Le libre-échange tel qu'il se pratique en Angleterre," voilà un autre article du programme varié des libéraux. Ils veulent "abolir jusqu'au dernier vestige de protection."

Acheter et vendre où l'on veut : c'est si naturel ! Oui, sans doute, mais est-ce possible ? Pouvons-nous vendre librement aux Etats-Unis qui nous ferment leurs portes ? Pour que l'échange soit vraiment libre, il faut qu'il le soit des deux côtés. Tant qu'un pays se protège contre un autre, il ne peut y avoir d'échange libre entre les deux.

Le libre-échange, c'est le rêve des théoriciens, c'est la perfec-

tion du genre. Mais il suppose des pays situés dans les mêmes conditions économiques, s'accordant mutuellement l'entrée en franchise de tous leurs produits. Actuellement, l'Angleterre seule est libre-échangiste. Pour échanger librement avec elle, pas n'est besoin de toucher à notre tarif ; pour échanger librement avec les autres pays, il faudrait que ces derniers abandonnassent leur système de protection.

Le Canada serait inondé des produits des pays protecteurs sans avoir en retour l'avantage d'y écouler ses propres produits. La proposition d'établir le libre-échange au Canada est donc absurde.

Mais il y a plus. Le libre-échange, abolissant les douanes, ferait perdre au trésor $21,000,000 par année environ.

Comment les remplacer ? Il n'y a qu'un moyen, celui que l'Angleterre elle-même emploie : la taxe directe. On veut donc créer une armée d'évaluateurs, de collecteurs, se distribuant à nos frais par tout le pays pour prélever l'impôt direct sur chacun de nous ! Quand la taxe sera due, si vous n'avez pas d'argent, vos biens seront vendus ; si ça ne suffit pas, la prison complètera le paiement. Quand cette proposition du libre-échange sera bien comprise, pas un orateur ne pourra la soutenir sur les hustings.

Laissez-moi vous citer ce qu'en disait récemment un de nos ministres d'avenir, Sir Charles Hibbert Tupper, digne héritier d'un nom qui fait l'orgueil du Canada.

" Le libre-échange comme il se pratique en Angleterre implique un système de taxation aussi exaspérant et oppressif que possible. Non seulement le thé, le café, toutes espèces de liqueurs et le tabac sont taxés, mais le gouvernement impose une autre taxe de 2 par 100 sur le transport des passagers, 5 par 100 sur le transport du fret par chemins de fer ; il taxe chaque chef de famille, quiconque a un serviteur, une voiture, un chien ou un fusil ; il fait payer licences aux magasins et manufactures, agents, évaluateurs, encanteurs ; il taxe les polices d'assurance sur la vie et les navires, les appareils mortuaires, les reçus, etc ; le plus oppressif de tout, c'est qu'il taxe lourdement les terres, les maisons, etc, des cultivateurs. En sus de et par dessus tout cela vient l'*income tax* (taxe sur le revenu.)"

Veut-on imposer ces taxes au Canada ?

TARIF POUR LE REVENU

M. Laurier n'ose plus proposer le passage brusque de la protection au libre-échange. Il suggère un tarif pour le revenu comme transition.

Il ne veut pas tuer nos manufactures en bloc, mais une à une. Il veut ruiner l'agriculture par degrés. Combien d'années lui faudra-t-il pour compléter son œuvre ?

On se demande pourquoi, puisqu'il faut combler le coffre par des taxes, ne pas les imposer avec intelligence et discernement ?

M. Mackenzie taxait pour les fins de revenu. Il prélevait 17½ par cent. Nous allons voir les résultats qu'il a obtenus. M. Laurier propose de taxer de la même manière. Il demandera 17, 25 ou 50 par cent, sur tous les articles importés, sans égard aux effets directs de la taxe. Nous obtenons $21,000,000 par une taxe quiaide nos industries ; il obtiendra $21,000,000 par une taxe qui nuira à nos industries. Mais, c'est du vertige ! Pourquoi agir ainsi à l'aveugle ? Pourquoi étouffer nos industries nationales, pour nous procurer un revenu qu'il est si rationel d'obtenir tout en contribuant à leur développement ?

Puisque M. Laurier veut nous ramener au tarif Mackenzie, comparons les résultats des 5 dernières années avec les 5 années du règne libéral.

Entrés au Canada pour la consommation, en valeur imposable :

Régime Mackenzie

1875	$ 78,141,432
1876	60,243,346
1877	60,919,960
1878	59,776,589
1879	55,130,012
Total	$314,511,439

Entrés au Canada pour la consommation en valeur imposable :

RÉGIME PROTECTEUR

1889	$ 74,475,139
1890	77,106,286
1891	74,536,036
1892	69,160,737
1893	69,873,571
Total	$365,151,769

Surplus des 5 années de protection : plus de $50,000,000.

Voilà pour les effets imposés. Prenons ceux admis en franchise.

RÉGIME MACKENZIE

1875	$ 41,477,225
1876	34,489,872
1877	35,380,523
1878	21,422,988
1879	19,633,466
Total	$162,404,074

RÉGIME PROTECTEUR

1889	$ 35,198,308
1890	35,659,298
1891	38,809,088
1892	47,818,206
1893	51,831,459
Total	$209,316,359

Surplus des 5 années de protection : $46,912,285.

Tant pour les articles admis en franchise que pour ceux imposés, nos importations ont été plus considérables sous le régime protecteur. En outre, sous ce dernier, elles vont en augmentant

pour les articles admis en franchise. En somme le peuple est donc moins taxé qu'avant.

Voyons maintenant pour nos exportations.

1875	$ 77,886,979
1876	80,966,485
1877	75,875,393
1878	79,823,667
1879	71,491,255
Total	$385,543,729
1889	$ 89,139,167
1890	96,749,149
1891	98,417,256
1892	113,963,375
1893	118,564,352
Total	$516,883,299

Surplus des 5 années dernières sur les 5 années du régime Mackenzie : $131,339,570, plus de $26,000,000 par année.

Nos exportations allaient en diminuant sous le régime du tarif pour le revenu, elles augmentent ferme avec la protection.

Continuons encore ces relevés des statistiques officielles. Elles sont d'une grande valeur pour le sujet qui nous occupe.

	1874	1878	
Commerce extérieur	$217,565,000—	$172,405,000	(Chiffres ronds)
Actif des banques	$187,921,000—	$175,450,000	
Dépôts aux banques	$ 77,113,000—	70,856,000	
Escompte	181,680,000—	119,682,000	
Recettes des chemins de fer	19,470,000—	20,520,000	
Faillites	7,696,000—	23,908,000	
Dépôts aux caisses d'épargne	14,021,000—	14,138,000	

Les faillites augmentaient, le commerce diminuait, l'industrie était paralysée, et rien n'arrêtait l'émigration en masse vers les Etats.

Comparons avec le régime protecteur.

	1889	1894
Commerce extérieur.....	$204,414,000	$247,638,000
Actif des banques.....	253,789,000	302,696,000
Dépôts aux banques.....	134,650,000	174,776,000
Escompte.....	149,958,000	205,623,000
Recettes des chemins de fer...	42,149,000	52,042,000
Faillites.....	13,147,000	15,690,000
Dépôts aux caisses d'épargne..	53,717,000	53,673,000

Quel prodigieux progrès, quel étonnant développement pour le commerce en général ! En voulez-vous d'autres preuves également concluantes ? Prenez le revenu des postes. En 1878, il était de $1,620,022. En 1893, il a été de $3,696,062 ; augmentation : $2,076,040, plus de 128 pour 100.

En 1878, il y avait 5,378 bureaux de poste. Il y en avait 8,477 en 1893 ; augmentation 3,099, plus de 57 pour 100.

En 1878, la poste transportait 51,000,000 lettres et cartes-postales ; elle en transportait 129,000,000 en 1893 ; augmentation 152 x 100.

En 1878, elle transportait 44,000,000 de paquets ; en 1893 elle en transportait 93,000,000 ; augmentation 111 x 100

Voyez les assurances sur la vie. En 1878 : $84,000,000 ; en 1893 : $295,000,000 ; augmentation 251 x 100.

Donnons encore des chiffres :

	1878		1893	Aug.
Tonnage des navires océaniques	6,500,000	tonnes	10,500,000	61x100
do des navires cotiers	11,000,000	"	24,500,000	122x100
do " à l'intérieur	5,000,000	"	8,000,000	60x100

Chemins de fer, milles construits	6,484	15,000	181x100
Nombre de passagers	6,000,000	13,500,000	125x100
Bétail exporté	$500,000	$ 7,500,000	1400x100
Produits agric. exportés	$32,000,000	$52,000,000	62x000

Tous les intérêts canadiens ont augmenté, se sont développés d'une façon étonnante; pas un n'a souffert. Le Canada est lancé à toutes voiles sur la mer du progrès et de la prospérité.

CONTRADICTIONS LIBÉRALES

Elles sont bien nombreuses. Commençons par quelques-unes du chef actuel, M. Laurier, dont les discours sont comme des pièces pyrotechniques, brillantes quand elles éclatent, mais qui vous laissent ensuite dans une profonde obscurité.

M. Laurier, à Toronto, le 30 septembre 1889 :

" D'après ce que j'ai lu dans l'histoire, chaque réforme a coûté des années de labeur aux réformateurs, et moi pour un je les donnerai ces années de labeur ; et bien que les démocrates peuvent être défaits aux États, et que les Canadiens peuvent perdre courage au Canada, le parti libéral, aussi longtemps que ce sera en mon pouvoir, demeurera fidèle à la cause de la réciprocité illimitée jusqu'à ce qu'elle triomphe. Je ne m'attendrai pas à réussir en un jour, mais je suis prêt à rester dans les froides régions de l'opposition *jusqu'à* ce que la cause ait triomphé."

M. Laurier, à Montréal, le 22 janvier 1895 :

" Le parti libéral croit en le libre-échange sur une base large, tel qu'il existe en Angleterre ; notre but immédiat est un tarif pour le revenu, un tarif pour les douanes mais qui ne prélèvera de droits que pour les fins de revenu. Pour les moyens de gouverner par tous les principes économiques, je prends modèle sur ce pays de gouvernement rationel et de sens commun : la vieille Angleterre. C'est à ce pays-là que j'emprunte mes théories, et *avec ce programme*, tel que je vous l'ai soumis, le parti libéral fera la prochaine lutte."

Protecteur avec les Etats, libre-échangiste avec l'Angleterre, est-ce assez cocasse ? Habillez cela des plus belles phrases, faites les périodes les plus coulantes, ça n'en reste pas moins une contradiction flagrante.

M. Laurier ne doit pas avoir oublié ses discours et ses écrits si persuasifs en faveur de la protection. C'était en 1872. Que

de chemin il a fait et défait depuis ? A Winnipeg, l'automne dernier, il laissait clairement entendre qu'il taxerait la matière première comme le reste. Effrayé des récriminations, des cris d'horreur qui s'étaient fait entendre, M. Laurier s'est amendé à Montréal. Il a déclaré là qu'il exempterait la matière première par son tarif pour le revenu. Redeviendrait-il protectionniste comme il l'était en 1872 ? Car exempter la matière première, c'est naviguer à pleines voiles dans les eaux de la protection.

Les contradictions ne coûtent rien au chef libéral, et quand il ne se contredit pas lui-même, il se met en contradiction avec Sir Richard, son futur ministre des finances, qui lui au moins demeure ferme en faveur des Etats, qui réclame un *free hand* pour traiter avec eux.

Voyez ces quatre propositions successives de M. Laurier : 1o réciprocité illimitée, 2o loyauté à l'Angleterre, 3o tarif pour le revenu, 4o libre-échange : ne sont-elles pas diamétralement opposées l'une à l'autre ? Ne s'entre-détruisent-elles pas ?

Réciprocité illimitée veut dire tarif du Canada assimilé au tarif des Etats, union des deux pour se protéger également contre l'Angleterre, hostilité contre cette dernière.

Libre-échange exclut l'idée de réciprocité avec un pays protecteur.

Tarif pour le revenu et libre-échange sont incompatibles.

Mais la consistance est le dernier souci du parti libéral, assemblage de libres-échangistes, d'annexionnistes, de fédéralistes impériaux, de mécontents, de gens représentant toutes les idées croches et saugrenues. Ils ne s'entendent que sur un principe : " ôte-toi de là pour que je m'y mette." Pour réussir, il leur faut crier contre la protection. Si ceux qui sont "là" étaient libres-échangistes, ils crieraient contre le libre-échange. La plupart d'entre eux, au fond de leur pensée, sont protectionnistes et réclament tour à tour la protection des intérêts particuliers qui les concernent eux-mêmes ou favorisent leurs comtés.

A la dernière session, quand il s'est agi d'abolir les droits sur 118 articles et de les réduire considérablement sur des centaines d'autres, qu'avons-nous vu ? M. Davies et M. Featherston

ont demandé de protéger plus amplement le lard ; M. Martin a fait un chaleureux plaidoyer en faveur du mouton ; M. Lister ne jurait que par l'huile de charbon de son comté ; M. Campbell voulait des droits plus élevés sur la farine et le blé d'inde ; M. Gibson pestait contre les fruits et arbustes étrangers ; M. Lowell concentrait ses efforts pour empêcher la concurrence des vins étrangers ; M. Charlton défendait l'outillage de ses navires ; MM. McGregor et Allen demandaient de protéger très efficacement la vigne canadienne ; M. McMullen prouvait que le cultivateur allait être ruiné si les grains et les viandes des Etats étaient admis en franchise ; M. Paterson accordait sa sollicitude aux cigares et aux biscuits qu'il fabrique ; M. Casey prenait une journée entière pour faire valoir les droits du lin à la protection ; M. Beausoleil ne paraissait en chambre que pour réclamer une prime en faveur du sucre de betterave manufacturé dans son comté. Tous tonnaient contre la protection pour les autres, mais la réclamaient pour eux-mêmes et leurs constituants en particulier.

M. Laurier a pris un moyen bien simple pour les mettre tous d'accord. Aux libres-échangistes il promet le libre-échange ; aux annexionistes, il promet la réciprocité ; aux loyaux, il promet que toutes ses faveurs seront pour l'Angleterre ; aux libéraux, sans vues arrêtées excepté la soif du pouvoir, il vante le tarif Mackenzie, ces cinq années de pillage et de jobs ; aux pauvres il dit : je ne taxerai que les riches ; aux capitalistes il déclare qu'il imposera tous les effets également ; aux francophobes il fait entrevoir la fédération de tous les peuples parlant l'anglais. A tous ses fidèles, le grand hypnotiseur sert du haschich oriental.

M. Paterson, député de Brant, l'orateur libéral à la mode, n'a pas toujours combattu la protection. Le 14 mars 1876, il disait en chambre :

" C'est le devoir du gouvernement de protéger les intérêts agricoles. Le tarif imposant les objets agricoles ne serait pas un impôt sur le consommateur et serait d'un immense avantage pour les intérêts concernés. Un droit léger sur les denrées bénéficierait aux cultivateurs du Canada."

Le 17 février 1876, il disait encore :

" Nous payons un bonus en argent aux habitants des autres pays pour les faire venir au Canada et résider parmi nous. Je crois qu'au moyen d'un tarif défensif nous éviterions ce paiement. Adoptez-le et le sifflet à vapeur de nos usines sera le cri effectif d'appel."

Quand il s'est agi de taxer la farine, M. Paterson s'est écrié :

"Vous allez taxer un peu la farine. Je crois que vous pourriez protéger aussi les biscuits."

M. Paterson est fabricant de biscuits. Depuis que la protection est établie, son établissement a triplé d'importance et d'étendue.

Voilà un de ceux qui réclament le libre-échange, tout en promettant de maintenir la protection. Comment veulent-ils que le peuple canadien, satisfait de son sort, les prenne au sérieux?

LA DEPRESSION

Le grand argument des libéraux est qu'il y a dépression dans les affaires, qu'elle a produit un déficit dans le budget et un manque d'ouvrage dans les grandes villes.

Si cette dépression affectait le Canada seul, elle pourrait servir d'argument. Mais elle existe par le monde entier, et c'est au Canada qu'elle se fait le moins sentir. Elle ne fait donc que prouver l'excellence du régime fiscal au Canada. Le *Times* de Londres et tous les grands journaux étrangers déclarent que c'est le Canada qui supporte le mieux la crise terrible qui, depuis bientôt trois ans, ravage le monde entier. Partout des faillites colossales, des armées de désœuvrés qui envahissent les parlements, des manufactures qui se ferment, des propriétés rurales abandonnées. La presse quotidienne de tous les pays contient un bilan journalier de ces immenses désastres. Partout l'agriculture est dépréciée ; la grande culture avec machines aratoires a produit de par le monde un excédant de vivres, que la navigation rapide et économique des immenses steamers transporte presque pour rien sur tous les marchés, les encombrant et diminuant la valeur des objets de la ferme des pays que la culture ordinaire enrichissait autrefois.

Pendant que les cultivateurs et les ouvriers du reste du monde entier sont dans la pénurie, au milieu de tous ces désastres financiers, le Canada seul résiste sans trop de souffrance à la crise. Les banques y sont solides, les faillites et les ventes par le shérif diminuent, les manufactures y prospèrent et le cultivateur canadien y trouve du profit à cultiver le sol.

Sans doute, les importations, en temps de crise, diminuent, et il en résulte un déficit dans le budget. Mais il ne sera que temporaire. Ce n'est pas en temps de dépression que les gouvernements doivent songer à mettre des excédants dans le coffre. Ce dernier se remplira de nouveau à la reprise des affaires.

Vous ne voyez, dans les campagnes, que des figures satisfaites, de braves cultivateurs qui envisagent l'avenir avec confiance. A Montréal, à la veille des discours annoncés des chefs libéraux, on organise, à grands efforts, des *gangs* demandant de l'ouvrage. L'agitation cesse au lendemain des discours, et ceux qui ont besoin d'ouvriers n'en trouvent plus en nombre requis. Il n'y a pas une ville au monde où l'on ne puisse monter un mouvement semblable. Le peuple en général ne s'en laisse pas imposer par ces manœuvres déloyales.

Voulez-vous une preuve irrécusable de la prospérité du Canada? Elle résulte de son crédit illimité, supérieur à celui d'aucune autre colonie. M. Foster a demandé $10,000,000. On lui a offert $41,000,000, presqu'au pair et à 3 par 100 d'intérêt. Sous le régime Mackenzie, Sir Richard avait eu peine à trouver $3,000,000 à 4 par 100 d'intérêt et ne rapportant que £96,11,9 par £100.00.

On nous dit encore: de 1881 à 1891, la population n'a pas augmenté dans la même proportion que de 1871 à 1881.

Le même phénomène s'est produit aux Etats-Unis, ce pays de cocagne pour les libéraux. De 1880 à 1890, prenant pour base le recensement antérieur, l'augmentation naturelle aux États aurait dû être de 13,246,673, auquel chiffre il faut ajouter l'immigration: 5,571,613, faisant un total de 23,818,286. Or, leur recensement n'a accusé que 12,466,467 d'augmentation, laissant un découvert de 11,531,819.

Le *Courrier des Etats-Unis* du 13 mars courant constate que l'émigration des Etats-Unis en 1894 a été de 210,851, et que l'immigration n'a été que de 167,555. C'est une diminution de 43,296 citoyens pour cet Eldorado libéral.

L'émigration des Canadiens aux Etats a commencé il y a plus de 50 ans, et elle a été en augmentant jusqu'à prendre des proportions désolantes. Mais n'a-t-elle pas virtuellement cessé aujourd'hui, et le rapatriement ne s'effectue-t-il pas déjà en rai-

son inverse de l'émigration antérieure ? Pas moins de 50,000 canadiens sont revenus au Canada dans l'année 1894, et l'année 1895 promet beaucoup plus. Si le tarif a quelque chose à faire avec le mouvement de la population, il contribue donc au rapatriement au lieu de pousser à l'émigration.

Le tarif a rendu prospères ceux qui étaient restés au pays, et cette prospérité engage les émigrés à revenir au sol de la patrie, où la sagesse du régime fiscal et la protection à tous les intérêts assurent à tous prospérité stable, bien-être et liberté.

LE CHIFFRE DE LA POPULATION

En 1891, au sortir de l'élection générale où le parti conservateur-national avait accepté le programme de réciprocité illimité, proposée par M. Laurier, à cette date où nous n'avions encore que des rapports bien incomplets du recensement, j'avais été mis par la presse libérale sous l'impression que la population du Canada avait diminué d'un million d'âmes, et j'en tirai un argument en faveur d'un changement de régime fiscal. Que de fois on m'a cité cela depuis, et que de fois sans doute on me le citera encore! M. Tarte, qui trouvait alors que j'avais tort, trouve aujourd'hui que j'avais raison. Et il faut voir comme les libéraux qui le méprisaient alors l'admirent aujourd'hui !

En 1889, j'avais dit en chambre : "la signification que je donne à mon vote, c'est que tant que les Etats-Unis se protègeront contre nous, nous devons nous protéger contre eux." Je persiste dans cette opinion pour laquelle je combats depuis 1878. Même au plus fort de la tourmente soulevée par la question Riel, j'ai tenu à ce principe si clair d'économie politique.

En 1891, en disant en chambre : "un million de canadiens ont quitté le pays" je commettais une erreur de fait. Je n'ai pas tardé à le découvrir, à mesure que les états du recensement nous furent fournis. Aurait-il été honnête de ma part de ne pas reconnaître la vérité, de persister dans une allégation de faits erronée ? Il n'y avait pas d'action en dommages ni de jugement de cour m'y forçant, mais l'honneur et la vérité ont des droits qui s'imposent.

Quels étaient les faits ?

La population du Canada était en		1871 :	3,695,024
"	"	1881 :	4,324,810
"	"	1891 :	4,838,239

(Les chiffres de 1881 couvrent 3 années de protection).

De 1871 à 1881, l'augmentation a été de 629,786.
De 1881 à 1891, elle a été de 508,429

Nous avions augmenté de 121,357 de moins dans la deuxième que dans la première période décennale. Entre cela et dire "qu'un million de canadiens ont quitté le pays," il y a une différence bien considérable, n'est-ce pas ?

Je vous ai dit que le même phénomène de diminution dans l'augmentation s'est produit aux Etats durant les périodes correspondantes.

Mais voyons plus particulièrement pour la province de Québec.

Sa population a été en		1871 :	1,191,516
"	"	1881 :	1,359,027
"	"	1891 :	1,488,535

De 1871 à 1881, l'augmentation a donc été de 167,511. De 1881 à 1891, elle a été de 129,508.

Nous avons augmenté de 38,003 de moins de 1881 à 1891, que de 1871 à 1881. Y a-t-il là de quoi à nous en effrayer, quand nous songeons au contingent énorme que nous fournissons au Manitoba et au nord du Lac Supérieur, où de nouvelles colonies françaises viennent de nécessiter des juges et des greffiers français, que Sir Mackenzie Bowell s'est hâté de nommer ?

En réalité, un moment d'arrêt dans notre accroissement numérique n'est pas une preuve contre le système fiscal, surtout si ceux qui restent au pays y sont de plus en plus prospères, et si leur prospérité prépare les voies au rapatriement tout en faisant cesser cette plaie de l'émigration, qui allait croissant depuis 1840.

Que les libéraux me reprochent tant qu'ils voudront d'avoir

cru un instant le contraire, cela me sera moins pénible que le souvenir de ma séparation d'avec mon parti sur des questions de sentiment et de nationalité.

RÉDUCTION DE L'IMPOT

Augmenter les droits sur les objets de luxe, les diminuer sur les objets nécessaires à la vie, demander plus au riche et moins à celui qui peine, tout en protégeant les intérêts canadiens et en suffisant aux besoins du trésor, tel est encore l'objet du tarif protecteur.

Voyez la différence des droits perçus sur les objets de luxe suivants :

	1878	1894
Bière et porter	$ 43,863	$ 65,061
Spiritueux	1,000,864	2,086,559
Vins	207,566	309,339
Tabac	188,530	287,703
Médecines patentées	29,744	62,973
Parfums	5,953	10,280
Cartes à jouer	4,014	10,013
Glaces	14,467	66,668
Objets fab. en or ou argent	41,496	79,418
Soies et satins	246,669	743,402
Joaillerie	46,404	51,124
Total	$1,829,570	$3,772,540

Afin de permettre au pauvre de se nourrir économiquement, le gouvernement a aboli les droits sur le thé, le café et le sucre ; il les a réduits sur l'huile de charbon.

Si le tarif de 1878, le tarif pour le revenu de M. Mackenzie, ce tarif qu'on menace de remettre en force, si ce tarif, dis-je, eut été en vigueur, voici l'argent que la masse du peuple eût payé en 1894, prenant pour base les quantités importées l'an dernier.

9,772,334 lbs thé noir @ 5c.		$ 488,616
9,435,553 " " vert @ 6c.		566.133
2,965,601 " café @ 2c.		59,312
303,793,677 " sucre @ $2.45 par 100 lbs		7,442,945
Total.....		$8,557,006

Voilà le chiffre de quelques-unes des taxes enlevées sur des articles indispensables. Un tarif pour le revenu les imposerait forcément de nouveau.

M. Mackenzie taxait l'huile de charbon 7½ le gallon. Le gouvernement a réduit cette taxe à 6 cents, protection suffisante pour donner chance aux produits canadiens de se perfectionner et d'avoir leur part du marché canadien. Cette protection est suffisante bien qu'aux Etats l'huile de charbon soit à très bas prix. Le tarif prend toujours en considération les circonstances de chaque cas. La conséquence du tarif protecteur est que nos fabriques d'huile emploient des centaines d'ouvriers, journaliers, charretiers, et que l'huile se vend à 15 cents le gallon au lieu de se vendre 20 cents et plus comme en 1879.

M. LAURIER A ST-ROCH

A St-Roch, avant-hier, à la suite d'un triomphe pour le moins prématuré, M. Laurier a dénoncé la protection parce que M. Brown a vendu sa corderie à *un combine*, parce que MM. Germain, Guay et Lemieux ne sont plus à ses côtés comme manufacturiers, parce que la construction des navires en bois a cessé.

M. Brown, avant le régime protecteur, liquidait par des faillites constantes. Sous le tarif protecteur, son industrie alla bien mieux, mais il se faisait vieux, et un prix avantageux lui fut offert pour fermer son établissement. Nous avons tous regretté cela pour Québec, mais le pays en général n'en a pas souffert parce que: 1o la corde se manufacture encore au pays ; 2o elle se vend à plus bas prix qu'elle ne s'est jamais vendue, pour la raison bien simple que plus une manutacture fabrique en abondance, plus le coût de la production diminue.

Quant à la construction des navires en bois, ce n'est pas la faute de la protection si les grands steamers en fer remplacent partout les voiliers. J'espère qu'avant longtemps une protection suffisante sera accordée pour que les armateurs puissent construire au Canada les navires en fer. Avec le libre-échange, inutile d'y songer.

Reste l'industrie du cuir. Plusieurs s'y sont ruinés, d'autres s'y sont enrichis. Chacun des intéressés peut nous donner les causes directes qui l'ont affectée. Mais que seraient nos grandes manufactures de chaussures, qui nourrissent le tiers de la ville, sans la protection de 25 et 30 par cent qui leur est accordée? Le jour où M. Laurier introduirait le libre-échange, et diminuerait la protection actuelle, elles fermeraient leurs portes. Demandez-le à n'importe quel connaisseur consciencieux, libéral ou conservateur, et il vous le dira. Sans la protection, Québec tomberait au rang d'un humble village.

Voici des chiffres puisés au recensement de 1891.

CORDONNERIES	Québec
Capital engagé :	$2,341,403
Gages	983,161
Employés (nombre)	4,159
Matière première	2,631,422
Produits	4,392,417

TANNERIES	Québec
Capital engagé	$ 977,324
Employés (nombre)	556
Gages	220,870
Matière première	1 497,739
Produits	2,261,834

Impossible de comparer ces chiffres avec ceux de 1874 à 1877, car nous n'avons pas de données officielles. Mais je puis affirmer, sans craindre de contradiction sérieuse, que cette industrie du cuir, si précieuse pour Québec, était dans un état déplorable sous le régime Mackenzie. Ce n'est que depuis l'établissement du tarif protecteur qu'elle s'est mise à prospérer et à augmenter. Elle contrôle exclusivement aujourd'hui le marché du Canada pour toutes les

chaussures communes. Pour arriver au même résultat dans la ligne des chaussures fines, ce n'est pas le libre-échange qu'il lui faut, mais une plus ample protection. Il faudrait ou élever davantage les droits sur les chaussures fines manufacturées ailleurs, ou diminuer les droits sur les articles manufacturés en Angleterre, en Allemagne, en France, aux Etats ou ailleurs et qui entrent dans la confection de ces chaussures fines. Le gouvernement toutefois maintient les droits sur ce qui est manufacturé ailleurs, afin d'engager nos industriels canadiens à fabriquer eux-mêmes ces articles au Canada. Et il y réussira infailliblement, tôt ou tard.

Il a été constaté que, dans la Puissance, de 1878 à 1885, la production des manufactures de chaussures a augmenté de 78 par 100 ; que de 1885 à 1894, elle a augmenté de 52 par 100. C'est donc 125 par cent d'augmentation en 16 ans.

Les gages aussi ont augmenté. D'une moyenne de $4 à $6 par semaine qu'ils étaient, ils sont maintenant de $6 à $8.

Produisant davantage, ayant plus d'expérience, des ouvriers plus habiles, des machines plus perfectionnées, le manufacturier peut vendre à meilleur marché. Ce qui se vendait $1.35 en 1878 se vend aujourd'hui 90 ou 85 cents.

Résultat net de la protection, pour cette branche de l'industrie : 1o un plus grand nombre d'ouvriers ; 2o gages plus élevés ; 3o chaussures à meilleur marché.

Mais l'esprit de parti est bien puissant. Au sein d'une population qui vit grâce à la protection, qui manquerait d'ouvrage et de gain sans elle, M. Laurier propose d'abolir cette protection, et parce qu'on est du parti libéral on l'acclame !

La soif du pouvoir produit de ces aveuglements singuliers. Pour faire sa cour aux autres villes, M. Laurier n'a pas craint d'élever la voix contre la ligne rapide proposée par le gouvernement, et qui devait tant profiter à Québec. Pour paraître au-dessus des sentiments de nationalité, il a protesté contre le traité franco-canadien. Le voilà qui propose, croyant affaiblir le parti au pouvoir, d'abolir les droits protecteurs auxquels Québec doit ce qui lui reste de vitalité et d'espoir. Chargé d'un tel dossier, avec un tel programme, il est accueilli comme un bienfaiteur et un libérateur, par ceux-là même dont il a méprisé les intérêts et

pour lesquels il prépare la misère et la décadence. *Cæsar, te morituri salutant.*

Quel réveil, quel désenchantement, quels regrets amers pour ses électeurs s'il arrivait au pouvoir et établissait ce libre-échange dont il menace le Canada! Faut-il absolument, pour que nos braves ouvriers réalisent la situation, pressentent les épines cachées sous des fleurs de rhétorique, ne boivent pas à la coupe enchanteresse qui contient une liqueur si perfide, faut-il, dis-je, que les manufactures se ferment d'abord, que quatre mille chefs de famille soient jetés sur le pavé, que les pleurs des épouses et des enfants se fassent entendre, que le chemin de l'exil soit devenu la dernière ressource ?

Faut-il que les ouvriers des manufactures actuelles rejoignent, en pays étrangers, les ouvriers de navires et les débardeurs, faisant ainsi du vieux Champlain une triste solitude ?

CONTRASTE FRAPPANT

Le tarif Mackenzie imposait 17½ par cent d'une façon générale, mais sur les objets de nécessité première il imposait plus.

Tarif Mackenzie

Sucre	43	par	100
Riz	35	"	"
Melasse	25	"	"
Thé	23	"	"
Café	10½	"	"

Voilà des objets admis virtuellement en franchise aujourd'hui, et consommés par tous indistinctement. M. Mackenzie prélevait $3,500,000 sur ces objets. Ils feraient payer au peuple aujourd'hui plus de $8,000,000 si l'on appliquait le tarif Mackenzie à la quantité qui s'importe actuellement.

Les articles de luxe, qui payaient 17½ par 100 sous Mackenzie, paient maintenant de 30 à 50 par cent. C'est le riche et non le pauvre qui paie ces droits. Le pauvre, qui se sert d'articles ordinaires, ne paie pas de droits. Le riche qui porte le drap fin, le velours, la soie, est celui qui paie les droits élevés.

Comparons maintenant les 6 dernières années du tarif pour le revenu, avec les 6 dernières années du régime protecteur. J'emprunte les chiffres à M. W. K. McNaught, qui les a soumis à l'association manufacturière, le 27 février dernier.

Importations totales du Canada, sous le tarif pour le revenu

Années	Grande-Bretagne	Etats-Unis	Autres pays	Totaux
1874	$63,076,437	$54,283,072	$10,044,660	$127,404,169
1875	60,347,067	50,805,820	8,465,770	119,618,657
1876	40,734,260	46,070,033	7,928,925	94,733,218
1877	39,572,239	51,312,669	5,415,575	96,300,483
1878	37,431,180	48,631,739	5,136,658	91,199,577
1879	30,993,130	43,739,219	5,609,259	80,341,608
Totaux	$272,154,313	$294,842,552	$42,600,847	$609,597,712

Importations totales du Canada, sous le tarif protecteur.

Années	Grande-Bretagne	Etats-Unis	Autres pays	Totaux
1889	$42,317,389	$50,537,440	$16,818,618	$109,673,447
1890	43,390,241	52,294,973	17,083,370	112,765,584
1891	42,047,526	53,685,657	17,611,941	113,345,124
1892	41,348,435	53,137,572	22,492,936	116,978,943
1893	43,148,413	58,221,976	20,334,641	121,705,030
1894	38,717,267	53,034,100	21,342,616	113,093,983
Totaux	$250,969,271	$320,908,718	$115,684,122	$687,562,111
Augmentation ou diminution	$21,185,042	$26,066,166	$73,083,275	$77,964,399

Exportations, sous le tarif pour le revenu, aux pays suivants :

Années	Grande-Bretagne	États-Unis	Autres pays	Totaux
1874	$45,003,882	$36,244,311	$8,103,735	$89,351,928
1875	40,032,902	29,911,983	7,942,094	77,886,979
1876	40,723,477	31,933,459	8,309,499	80,966,435
1877	41,567,469	25,775,245	8,532,679	75,875,393
1878	45,941,539	25,244,898	8,137,230	79,323,667
1879	36,295,718	27,165,501	8,030,036	71,491,255
Totaux	$249,564,987	$176,275,397	$49,055,273	$474,895,657

Exportations, sous le tarif protecteur, aux pays suivants :

Années	Grande-Bretagne	États-Unis	Autres pays	Totaux
1889	$38,105,123	$43,522,404	$7,561,637	$89,189,167
1890	48,353,694	40.522,810	7,872,645	96,749,149
1891	49,280,858	41,138,695	7,997,743	98,417,296
1892	64,906,549	38,988,027	10,068,799	113,963,375
1893	64,080,493	43,923,010	10,560,849	118,564,352
1894	68,538,856	35,809,940	13,176,153	117,524,949
Total	$333,265,576	$243,904,886	$57,237,826	$634,408,288
Augmentation	$83,700,589	$67,629,489	$8,182,553	$159,512,631

COMMERCE EXTERIEUR DU CANADA

Années	Valeur	Années	Valeur
1874	$217,565,510	1889	$204,414,098
1875	200,957,262	1890	218,607,390
1876	174,176,781	1891	218,384,934
1877	175,203,355	1892	241,369,443
1878	172,405,454	1893	247,638,620
1879	153,455,682	1894	240,999,889
Total	$1,093,764,044	Total	$1,371,414,374

Augmentation $277,650,330.

Il résulte de ces chiffres que, durant la période de protection, nos importations ont dépassé de $77,964,399 celles sous le tarif pour le revenu.

Quant aux exportations, l'excédant est de $159,512,631.

Le total de notre commerce extérieur accuse donc un excédant de $277,650,330.

M McNaught fait remarquer, avec raison, que de 1874 à 1879 les gages étaient élevés aux États, ce qui provenait du bouleversement causé par la guerre, et rendait la concurrence des manufactures américaines moins dangereuse pour nous. Depuis, la valeur de l'or a réglé chez eux la valeur du travail ; les gages ont baissé et les articles manufacturés aux États se vendent moins cher, ce qui augmente le danger de la concurrence américaine pour les intérêts canadiens.

Nos importations, avant la protection, consistaient surtout en objets manufacturés.

Depuis la protection, elles consistent surtout en matière première.

COMMERCE INTERIEUR DU CANADA

Nous avons vu que la classe agricole produit pour $350,000,000 d'effets, sur lesquels elle vend pour $300,000,000 au marché local.

Voici les chiffres quant aux effets manufacturés.

Effets consommés au Canada	1881	1891
Produits au pays.....	$309,676,068	$475,445,705
Importés.....	91,611,604	113,345,124
Totaux	$401,287,672	$588,800,829
		401,287,672
Surplus de consommation		$187,513,157

Les commerces intérieur et extérieur ont donc augmenté de la somme collective de $465,163,487, en en jugeant par les années 1881 et 1891.

Est-ce là l'indice d'une nation qui décroît, qui s'appauvrit ?

LA PROTECTION VOUS A-T-ELLE ENRICHI ?

Cette question est stéréotypée dans les feuilles libérales.

Je crois avoir démontré que le régime protecteur a été, à tous les points de vue, un bienfait pour le pays. Laissez-moi vous citer des témoignages que les libéraux n'oseront pas répudier. Je laisse la parole aux chefs libéraux des cabinets d'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et du Manitoba. Ils ont fait dire au peuple de leurs provinces respectives, par les représentants de la Reine, dans quel état de prospérité sont les provinces dont ils possèdent la confiance.

Sir Mowat, premier.—" La province d'Ontario est florissante."

M. Fielding, premier.—" Nous sommes heureux de déclarer que la Nouvelle-Ecosse est raisonnablement prospère."

M. Greenway, premier.—" A part le tarif des chemins de fer, Manitoba ne peut se plaindre."

M. Blair, premier.—' 'Nous sommes satisfaits de l'état de choses actuel."

Les Banques aussi ont répondu. Elle ont constaté un état général de stabilité, malgré la crise.

La compagnie permanente de prêts et d'épargnes, à Toronto, vient de déclarer un dividende de 10½ par cent, tout en ajoutant $6,226 au fonds de réserve.

Dans son rapport annuel, elle dit:

" L'intérêt sur les placements faits dans la province d'On-
" tario a été payé avec une régularité dont nous avons lieu d'être
" satisfaits."

Son président ajoute:

" La dépression financière qui affecte le monde civilisé s'est
" fait sentir beaucoup moins au Canada que partout ailleurs."

La compagnie d'Assurance du Canada Ouest a un surplus de $377,247; elle a déclaré un dividende de 10 par cent, et ajouté $2 ,000 au fonds de réserve.

Voilà des réponses catégoriques à la question posée par les libéraux.

SI LA PROTECTION ETAIT ABOLIE

L'abolition du régime protecteur, au détriment de l'agriculture et de l'industrie, affecterait largement les banques, les institutions financières en général, le commerce de gros et de détail, la valeur des actions dans les compagnies, le trafic des voituriers par terre et par eau, tous les capitaux engagés dans les diverses industries nationales. Cette proposition est trop claire pour qu'il soit nécessaire de la démontrer longuement. A part le cas des grandes opérations de bourse, de l'agiotage, où plus de fortunes s'engouffrent qu'il ne s'en construit, les capitaux sont l'accu-

mulation de gains journaliers obtenus par le labeur rémunératif individuel. Une fois accumulés, ils ne rapportent de profits qu'au moyen de la circulation par l'entremise des banques, des sociétés de prêts, des divers entremetteurs entre le capitaliste et l'emprunteur. Ce dernier n'emprunte que quand il peut utiliser l'argent suffisamment pour payer l'intérêt et faire son profit. La même cause qui a facilité l'accumulation du capital facilite son exploitation. La richesse d'une nation ne peut-être stagnante. Elle augmente ou diminue. Si le travail cesse d'être rémunérateur dans un pays, la fortune collective y décroît. C'est ce qui arriverait fatalement le jour où l'on ruinerait l'agriculture et l'industrie au Canada, en y abolissant la protection indispensable pour leur conserver la vigueur.

Une fois la protection abolie, le ballot de marchandises, qui nous vient aujourd'hui de la manufacture canadienne, viendrait des pays étrangers. Quelle serait la conséquence? La manufacture canadienne n'emploierait plus l'ouvrier canadien pour le fabriquer; ce dernier n'achêterait plus chez l'épicier, le boulanger, le cordonnier, le laitier ; il ne consommerait plus les effets de la ferme. Il n'y aurait plus de profits, d'économies à déposer aux banques etc. Les capitaux engagés ne produisant plus des profits, les obligations contractées ne pouvant être satisfaites, il s'en suivrait la dépression, les pertes, les faillites. Tout s'enchaîne dans le mécanisme économique d'où d'écoule la prospérité publique, tout y est solidaire. Enlevez le ressort principal, la rémunération du travail, et vous rendez toute la machine impuissante, vous paralysez le commerce, l'industrie, et tous les intérêts matériels de la nation.

CONCLUSION

Telle est, messieurs, l'œuvre de la protection, tel est le régime que les libéraux veulent sacrifier à leur soif du pouvoir.

Comme le dit l'auteur que j'ai cité : "il n'est pas de paradoxe qu'on ne puisse soutenir avec une certaine dépense d'esprit."

Prétendre enrichir le peuple en le privant de la protection qui l'a enrichi, c'est un paradoxe.

Les moyens contradictoires proposés comme régime fiscal sont encore autant de paradoxes.

Réciprocité, c'est-à-dire assimilation de notre tarif au tarif protecteur des Etats et en même temps libre-échange : paradoxe.

Réciprocité avec les Etats et commerce libre avec l'Angleterre : paradoxe.

Tarif pour le revenu sans vestige de protection : poradoxe.

Tarif pour le revenu comme acheminement au libre-échange sans la taxe directe : paradoxe.

Entrée en franchise de la matière première, diminution de droits sur les autres effets et revenu suffisant pour rencontrer les dépenses croissantes : paradoxe.

Je me résume.

Le tarif protecteur a eu, entre autres, les effets suivants :

1o Création et développement de milliers de manufactures.

2o Emploi additionnel de plus de 100,000 ouvriers.

3o Des millions de piastres additionnelles payées aux ouvriers.

4o Diminution dans le coût des objets manufacturés.

5o Indépendance des monopoles étrangers.

6o Développement de l'industrie agricole.

7o Augmentation de valeur des effets de la ferme.

8o Association des cultivateurs pour ajouter à la qualité et à la valeur de leurs produits.

9o Amélioration du marché local.

10o Augmentation du marché extérieur.

11o Cessation de l'émigration en masse.

12o Rapatriement et colonisation.

13o Conservation de l'or canadien dans le pays.

14o Solidité de nos institutions financières.

15o Accroissement du crédit national.

16o Développement de notre marine.

17o Consolidation de l'œuvre de la confédération.

18o Affermissement du lien colonial.

Je termine, messieurs, et je suis bien loin d'avoir traité tous les points de cette question, à laquelle se rattachent tant d'intérêts.

J'aurais aimé à faire l'historique de la protection, que Sir John A Macdonald réclamait en chambre dès 1846; à reproduire des discours de Cartier en faveur du régime protecteur; a citer les écrits et les discours de nombreux libéraux, tels que MM. Joly, Beausoleil, Laurier, et Tarte en faveur de la protection. J'aurais aimé aussi à reproduire les motions Cartwright sur le tarif, ses déclarations qui contredisent souvent celles de M. Laurier. J'aurais aimé à parler de la ligne rapide opposée par M. Laurier, du traité franco-canadien qui répugne aux grits, du commerce avec l'Australasie et de la conférence intercoloniale. Mais j'ai déjà abusé peut-être de votre bienveillance.

Je crois du reste avoir prouvé ma thèse et démontré que le Canada doit sa force et sa prospérité croissantes au régime protecteur, introduit et soutenu par le parti conservateur.

Puisse le grand arbre protecteur, si bien implanté au sol de la patrie, ne pas être abattu dans un moment d'affolement populaire! Puisse-t-il continuer à couvrir, de ses rameaux bienfaisants, le peuple le plus libre et le plus heureux du monde!

Que le parti conservateur se masse sous le drapeau fermement tenu par les successeurs des Lafontaine, Taché, Cartier, Mcdonald, Thompson. A lui de venger Lafontaine de l'insulte faite à sa mémoire par M. Laurier qui accole son nom à celui de Papineau. Descendant direct des démocrates conduits par Pa-

pineau, le parti libéral fausse l'histoire quand il revendique Lafontaine comme son chef. C'est une manie pour nos adversaires que de trouver nos chefs infimes quand ils vivent en héros après leur mort. Les voilà épris aujourd'hui de Cartier, de Macdonald, de Thompson et de Lafontaine. Comment traitaient-ils ce dernier quand il était encore dans l'arène ? Je laisse parler l'historien Turcotte :

" Cependant, cet homme, modèle de patriotisme sous tous les rapports, fut lâchement attaqué. La presse démocratique ne cessa de répéter qu'il avait sacrifié ses compatriotes, et vendu le Canada pour des titres, des honneurs, attaque la plus injuste. Lorsque l'on considère tous ses actes, sa vie publique comme sa vie privée, on n'y voit en effet, qu'une vie pleine d'intégrité, d'abnégation et de générosité."

Pour ses chefs à lui, le parti libéral a une manie contraire. De demi-dieux qu'ils sont pendant leur vie—ou plutôt une partie de leur vie, car on n'attend pas toujours leur mort pour les détrôner, témoins : Mackenzie et Blake,—ils deviennent des hommes peu recommandables après leur mort.

Jamais les conservateurs n'ont renié leurs chefs. La mémoire de ceux qui les ont conduits à la victoire reste chère au cœur de l'armée conservatrice, et leur nom devient symbolique des grandes mesures, des grandes entreprises qui ont fait du Canada un pays grand, prospère et libre.

Au souvenir de nos chefs vénérés d'autrefois, sous l'égide de leurs dignes successeurs actuels, allons résolument au combat pour la défense du drapeau protecteur, gage de la prospérité nationale et de la victoire du grand parti libéral-conservateur.

FIN